



**RAPPORT FINAL DU GROUPE GDT
(GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES)**

ANNEXES

Eduardo CHIA

INRA, Supagro Montpellier

chia@supagro.inra.fr

André TORRE

INRA, AgroParistech

torre@agroparistech.fr



Groupe Gouvernance et Développement des Territoires

L'objectif du Groupe Gouvernance et Développement des Territoires (GDT) est d'étudier le rôle joué par la gouvernance dans les processus de développement territorial. Son domaine d'application est la question foncière. Sa méthode la mise en débat (analyse comparative) des travaux conduits dans le cadre du Programme PSDR3

Le monde rural est l'objet de mutations intenses : changements structurels du secteur agricole, renouvellement des activités et des habitants, processus d'étalement urbain, création de nouveaux territoires de l'action (PNR, Pays, C. Communes...). Leurs conséquences en termes de développement des territoires sont multiples, qu'il s'agisse des modifications du rôle et de la place de l'agriculture, de la diversification des secteurs de production, de l'apparition de nouveaux résidents, de la montée de nouveaux rapports à la nature ou à l'environnement, ou de la multiplication des échelles de gestion.

L'ensemble du processus de gouvernance de ces espaces autrefois agricoles se voit bouleversé. C'est la question de la gouvernance territoriale qui se pose. Comment piloter et accorder les projets de développement de territoires qui regroupent une grande hétérogénéité d'acteurs, d'usages et d'activités, des territoires confrontés à des mobilités et influences externes fortes, en particulier de politiques publiques de toutes natures ?

La gouvernance territoriale ne peut être assimilée aux seules politiques publiques et instruments de l'action publique : lois, réglementations, instruments financiers, documents d'urbanisme, zonages territoriaux et environnementaux, qu'ils prennent place au niveau local, national ou communautaire.

Il faut y ajouter les processus et dispositifs de coordination et d'élaboration des projets d'actions communs par des acteurs territoriaux : coopératives et groupements de producteurs, acteurs ou dispositifs comme les systèmes locaux de production, les pôles (SPL, Pôles de compétitivité, PER...) et les syndicats de gestion de la production (AOC) ou du territoire (Bassins versants), mais aussi associations (de protection de la nature, de riverains...), qui marquent l'irruption des citoyens dans les processus de décision et leur rôle croissant de porteurs ou de contestataires des décisions. Profanes, professionnels et scientifiques, public et privé (ré)inventent des nouveaux modes de coordination..

Sans oublier l'arsenal des formes de participation aux débats ou à la décision : la communication (faire passer un message et obtenir l'adhésion à une proposition), l'information (mettre au courant des intentions ou décisions prises), la consultation (collecter les avis, sans garantie quant à leur prise en compte), le dialogue (construire des interactions entre des acteurs mis sur un pied d'égalité), la concertation (construire en commun des éléments en vue d'une solution) et la négociation (fabrication commune d'une décision). Autant de manières aussi d'asseoir un pouvoir local.

Mais il s'agit également d'une interaction entre des forces et logiques qui poussent à la coopération et d'autres au conflit. Les processus de développement territorial sont faits de phases de négociations, de collaboration, ou d'apaisement, mais également de moments plus animés, ou conflictuels, au cours desquels certains groupes ou catégories d'acteurs s'opposent pour définir les marches à suivre et les options à retenir. Les sentiers de développement se nourrissent de la synthèse de ces tendances opposées. Le processus de gouvernance résulte donc des agencements, des hybridations et de bricolages que des acteurs hétérogènes font pour s'entendre sur ce qu'il convient de faire, comment le faire et comment l'arbitrer.

La question foncière se prête bien à l'analyse des processus d'aménagement et de développement des territoires et des questions qu'ils posent en termes de gouvernance. Elle cristallise les préoccupations des populations locales, les oppositions qui les traversent et les débats qui les animent, liant le contrôle des terres et les questions de propriété aux objectifs d'un développement commun : multiplication des zonages, suspicion croissante quant aux nouvelles installations (infrastructures publiques, activités de production), caractère public/privé ambigu des espaces, contestation des usages.

La question foncière se décline sous plusieurs formes, selon les projets PSDR :

- évolution des espaces ruraux, processus d'étalement urbain, propriété et usages conflictuels du foncier
- enjeux fonciers dans les stratégies de valorisation des ressources, et de l'espace rural comme support d'aménités
- impact et prospective des processus économiques et sociaux sur l'usage des sols et des espaces
- place du foncier dans les politiques publiques, outils de maîtrise foncière, etc.

Les objectifs du groupe s'inscrivent dans la perspective d'un travail de recherche coopératif à l'échelle et pendant la durée du programme PSDR. Il s'agit de :

- donner une cohérence d'ensemble, à l'échelle du programme PSDR, entre les volets de recherche abordant la question du foncier dans une logique interdisciplinaire et interrégionale ;
- enrichir les démarches scientifiques par des échanges et des comparaisons entre les méthodes mobilisées et les résultats des différents projets. Ce travail donnera lieu à des publications dans des revues ou des ouvrages ;
- offrir un espace de débats scientifiques sur le foncier entre les chercheurs PSDR et d'autres projets (cf. session spéciale du colloque ASRDLF, été 2009)
- apporter une réponse collective aux attentes des partenaires institutionnels par l'organisation de manifestations et de débats sur les enjeux du foncier (cf. séminaire foncier en Rhône-Alpes, automne 2009)

Les attentes envers les chercheurs des projets PSDR impliqués dans le groupe portent sur :

- **leur implication dans la réflexion engagée lors des réunions du groupe**
- **leur contribution aux événements programmés et aux publications.**

Méthode de travail	Calendrier 2009 des activités du Groupe
<p>3 séminaires ou manifestations scientifiques par an</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions avec responsables de projets ou personnes clés (partenaires institutionnels ou scientifiques) ▪ Echanges sur les problématiques et méthodologies du foncier ▪ Réflexion sur la question foncière en lien avec les processus de gouvernance et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avril 2009 : Réunion de lancement ▪ 6-8 juillet 2009 : Session Spéciale « Développement territorial et gouvernance foncière », Colloque ASRDLF, Clermont-Ferrand ▪ Automne 2009 : Séminaire « Foncier » , partenariat avec le Conseil Régional Rhône-Alpes

<p>développement territorial</p> <p><i>1 Réunion annuelle de pilotage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation, sédimentation et valorisation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à la préparation de l'Ecole Chercheurs du Printemps 2010 <p>La production scientifique attendue du groupe est la publication des travaux dans le cadre d'un numéro spécial de revue académique à comité de lecture et d'un ouvrage en langue anglaise</p>
---	--

Contacts : André Torre (torre@agroparistech.fr), Eduardo Chia (chia@supagro.inra.fr)



REUNION DU GROUPE TRANSVERSAL

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Paris, AgroParisTech, Salle Delage, Vendredi 10 Avril 2009, 10h – 16h

Animation : André Torre et Eduardo Chia

COMPTE-RENDU

Présents : L. Trognon, A-C. Chasles, B. Thareau, C. Tanguy, Y. Conteaudier, Y. Sencébé, F. Pinton, J-B. Traversac, F. Jarrige, S. Loudiyi, J. Dachary-Bernard, N. Bertrand, S. Duwillard, R. Melot, G. Poyanne, E. Chia, A. Torre, F. Wallet

Excusés : H. Rey-Valette, A. Gibon, I. Duvernoy,...

1. Présentation des objectifs et méthode de travail du groupe GDT

Objectifs du groupe GDT

- L'objectif du Groupe GDT est d'étudier le rôle joué par la gouvernance dans les processus de développement territorial et régional
- Son domaine d'application est la question foncière

- Sa méthode la mise en débat (analyse comparative) des travaux conduits dans le cadre du Programme PSDR3
- Publication des travaux dans un numéro spécial de revue et/ou d'un ouvrage en langue anglaise

La gouvernance des territoires

- Intenses mutations du monde rural
- Bouversements de l'ensemble du processus de gouvernance
- Questionnements sur ce qu'est la gouvernance des territoires
- Et sur sa relation avec les processus de développement régional et territorial
- GDT est un lieu d'échange et de controverse sur la question de la gouvernance et son rapport au développement régional et territorial

La question foncière

- La question foncière se prête (support) bien à l'analyse des processus d'aménagement et de développement des territoires et des questions qu'ils posent en termes de gouvernance
- Elle cristallise les préoccupations des populations locales, les oppositions qui les traversent, les débats qui les animent
- Elle lie le contrôle des terres et les questions de propriété aux objectifs d'un développement commun
- Elle se décline sous plusieurs formes, selon les projets PSDR :
 - évolution des espaces ruraux, processus d'étalement urbain, propriété et usages conflictuels du foncier
 - enjeux fonciers dans les stratégies de valorisation des ressources, et de l'espace rural comme support d'aménités
 - impact et prospective des processus économiques et sociaux sur l'usage des sols et des espaces
 - place du foncier dans les politiques publiques, outils de maîtrise foncière, etc.

Méthode de travail

- Mise en débat (analyse comparative) des travaux conduits dans le cadre du Programme PSDR3
- Échange entre les participants du groupe
- Co-production d'un programme de travail (avec des thèmes)
- 3 séminaires ou manifestations scientifiques par an + 1 Réunion annuelle de pilotage
- Organisation, sédimentation et valorisation des résultats

Calendrier 2009 des activités

- Avril 2009 : Réunion de lancement
- 6-8 juillet 2009 : Session Spéciale « Développement territorial et gouvernance foncière », Colloque ASRDLE, Clermont-Ferrand
- Automne 2009 : Séminaire

- Printemps 2010 : Séminaire avec Conseil Régional Rhône-Alpes
- Contribution à l'Ecole Chercheurs du Printemps 2010

Présentation des projets (principalement sur leur volet foncier) et des attentes vis-à-vis du groupe GDT

Voir le tableau de synthèse des fiches par projet.

Les échanges nombreux et riches ont fait apparaître, à ce stade, des synergies entre les projets.

Certains collègues ont manifesté un intérêt pour suivre les travaux et les avancées à venir.

Les projets ne présentent pas tous le même niveau d'avancement ou d'implication par rapport à la question foncière.

Les résultats de certains projets peuvent servir d'input pour d'autres, en particulier au niveau méthodologique.

Conclusions de la journée et proposition d'une méthode de travail

L'idée principale est d'identifier des questions centrales par rapport à l'objectif du groupe GDT et qui fassent sens pour le collectif en formation.

Deux groupes de travaux peuvent être distingués à partir des présentations qui ont été faites :

- certains portent davantage intérêt aux problématiques liées au foncier
- d'autres s'orientent plutôt sur les questions de gouvernance.

L'intersection entre les deux groupes est non vide. Reste à l'élargir.

Les animateurs du groupe GDT retiennent quatre principaux mots-clés des présentations :

- gouvernance
- foncier
- développement territorial
- instruments et dispositifs

Les participants se sont accordé sur la proposition que les prochaines séances de travail du groupe GDT soient plus thématiques que la première, et permettent de travailler sur les mots-clés et leurs tensions deux à deux.

Les chercheurs présents insistent sur la nécessité de prendre en compte d'autres thèmes apparus de manière récurrente lors des présentations :

- les processus d'innovation
- les formes de marginalisation et d'exclusion
- les conflits et les jeux de pouvoir

- l'analyse des dispositifs
- les enjeux économiques et les phénomènes de partage de la rente

Il a été proposé de faire une synthèse de la notion de gouvernance, intégrant la lecture critique qu'en font notamment les chercheurs du projet TERAGRI.

Sur la base de ces échanges, les animateurs du groupe GDT feront une proposition de méthode de travail et un calendrier de réalisation.

Proposition de travail pour la suite (E. Chia et A. Torre)

Cette proposition vise à trouver un mode d'organisation du travail de mise en commun et de confrontation des points de vue et des apports. Elle reprend les débats précédents et tente de les prolonger de manière opérationnelle.

La figure ci-dessous reprend les quatre dimensions identifiées à partir des (fiches des) projets présentés lors de la réunion et des objectifs du groupe :

- foncier
- instruments/dispositifs
- gouvernance
- développement territorial

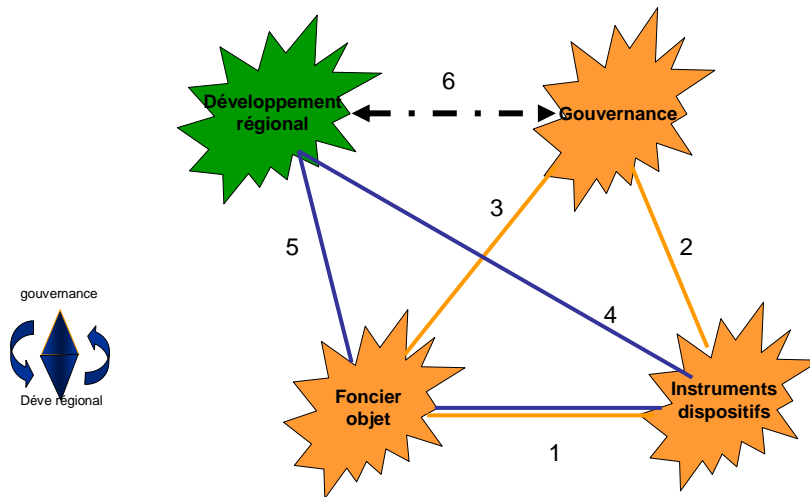
Nous proposons d'explorer les différents liens (1 à 6) entre les différents pôles ou dimensions, et d'investiguer ce qui se joue entre ces dimensions. Chaque réunion pourrait être consacrée à l'examen d'une des flèches, sur la base d'exposés issus de projets particuliers.

Par exemple, travailler sur le lien 1 doit permettre d'identifier les situations où les acteurs se sont approprié des outils et dispositifs, ou les ont « fabriqués » pour gérer les questions foncières, mais aussi de comprendre comment ces outils, instruments ou dispositifs jouent en retour sur le foncier. Une des questions à travailler est celle de la spécificité ou non des ces outils, instruments ou dispositifs. Quels sont-ils (règlements, évaluations, modes de coordination...)? Ont-ils permis de produire des innovations ? Quelle est la nature de ces innovations ?

Cet exercice peut être répété pour chacune des flèches du graphe.

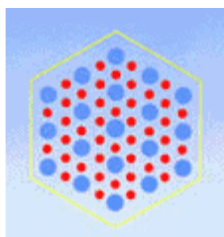


Proposition pour la suite!



Paris 10 avril 2009

Le lien 2 pourrait conduire à explorer le caractère générique ou non des dispositifs de gouvernance. On pourrait également illustrer les processus d'apprentissage nécessaires dans les processus de gouvernance. Etc... Le lien 6, est particulier : il se situe plutôt en termes de conclusions du groupe, une fois les différentes dimensions explorées.



XLVIe Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF)

Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ?

Clermont-Ferrand (France) – 6, 7 et 8 Juillet 2009

Proposition de Session spéciale Développement territorial et gouvernance foncière

Par André Torre et Fred Wallet, dans le cadre du Programme PSDR 3

La question foncière est un bon indicateur des processus de développement, parce qu'elle croise l'une des évolutions majeures des dynamiques territoriales ces vingt dernières années, à savoir le développement rapide et généralisé de processus de périurbanisation. On a parlé d'étalement urbain, de périurbain, de relation ville-campagne, de mitage... Mais l'évolution majeure a été l'accélération du processus de périurbanisation. Cette progression doit être mise en parallèle avec l'important mouvement des populations françaises, qui se déplacent vers le littoral, et tout particulièrement vers la partie Sud de la France.

Ces mutations ont eu un impact essentiel sur les processus de développement régional, permettant à des régions autrefois situées en retard des dynamiques de développement de prendre leur place dans ces processus grâce aux transferts de revenus et à l'utilisation des services locaux qu'ils génèrent. On parle ainsi aujourd'hui, dans ces zones, d'économie résidentielle. Elles ont eu également des impacts forts en termes de maîtrise du foncier. En effet, elles correspondent à des changements importants, qui concernent les usages du sol et de l'espace :

- accroissement du nombre d'habitations et constructions de lotissements ;
- accroissement de la taille moyenne par habitation (habitat horizontal plutôt que vertical) ;
- développement d'infrastructures de transport (aéroports, TGV, autoroutes, gares, bretelles d'accès...)

- divergences quant à l'utilisation des sols et des espaces, qui touchent tout particulièrement l'agriculture, toujours principale utilisatrice de l'espace rural mais fortement concurrencée ;
- discussion autour des modes d'occupation de l'espace, en particulier des PLU ;
- contestation quant aux types de zonages (installations classées, zone industrielle, risques...) et de classements (zones constructibles ou non) ;
- augmentation importante des prix du foncier dans les espaces périurbains, avec des conséquences en termes d'activité agricole.

Par ailleurs, les processus d'étalement urbain et de périurbanisation des espaces, le maintien des activités agricoles et la coexistence de différents types d'activités au sein des espaces naturels et ruraux se retrouvent au cœur des discussions sur les dynamiques régionales. Les questions de maîtrise de l'étalement de la ville, de construction de nouvelles installations, de réservations d'espaces, de protection des espaces naturels, de conservation ou d'extension d'activités industrielles..., de manière générale toutes les problématiques d'aménagement du territoire, sont liées à un contrôle des terres, et à des problématiques de propriété. L'enjeu foncier redevient fondamental, en particulier dans une période d'extension du bâti et de suspicion croissante quant aux nouvelles installations, qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou de nouvelles activités de production.

Enfin, le développement et le renouvellement des outils réglementaires et de l'action publique (PLU, SCOT...), ainsi que la multiplication des zonages de toutes natures, en particulier environnementaux, incitent à une prise en compte renouvelée de la question foncière. Se pose en particulier la question du caractère plus ou moins public ou privé des espaces, maintenant souvent contestée, ainsi que des usages que l'on peut en faire. Dans ce dernier cas encore, la question foncière se trouve au cœur des préoccupations des populations locales, ainsi que des oppositions qui les traversent et des débats qui les animent dans l'objectif d'un développement collectif. Le foncier se trouve ainsi au centre des enjeux de gouvernance des territoires et de développement régional.

L'objectif de cette session spéciale est de contribuer à une première réflexion sur ces questions, que ce soit à partir d'analyses de nature théorique, de résultats de terrains ou d'études mobilisant les outils statistiques ou économétriques.

Les propositions de communication doivent être adressées avant le 31 janvier 2009 à torre@agroparistech.fr et à wallet@agroparistech.fr ainsi qu'aux organisateurs du colloque (asrdlf2009@cemagref.fr) en précisant l'intitulé de la session.

Le Programme PSDR 3

<http://www.inra.fr/psdr>

Le programme PSDR 3, engagé sur 2007-2010, est organisé conjointement par l'Inra, le Cemagref et le Cirad en partenariat avec les conseils régionaux de dix Régions :

- un ensemble "Grand-Ouest" composé de quatre Régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;
- et six autres Régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

Il résulte d'un diagnostic commun entre chercheurs et partenaires, pour évaluer les forces et faiblesses du développement régional, et à partir de là construire conjointement l'énoncé de questions de recherche via différentes thématiques liées à la fois aux savoirs techniques, aux règles sociales et aux solutions à mettre en œuvre.

PSDR 3 met l'accent sur des thématiques de recherches transversales aux régions en encourageant le dépassement des frontières entre elles, de façon à favoriser l'émergence de problématiques communes et de projets de recherches interrégionaux. Cette évolution, soutenue à la fois par les organismes de recherche et les régions, répond à un enjeu de connaissances génériques sur le développement régional et territorial, incluant la production de cadres théoriques d'analyses, de méthodes et d'outils de recherche.



REUNION DU GROUPE TRANSVERSAL

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Animation : André Torre et Eduardo Chia

Séance 2 : Dispositifs Ingénierie Territoriale et questions foncière

08 AVRIL 2010

UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1

UFR D'ECONOMIE, AVENUE DE LA MER CS 79606

34960 MONTPELLIER

COMPTE-RENDU

PRESENTS : LAURENCE BARTHE, NATHALIE BERTRAND, ALAIN GUERINGER, CLAUDE JANIN, MARIE LEMARIE, MARIE OLLAGNON, MARYLINE PEYREFITTE, HELENE REY-VALETTE, BERTILLE THAREAU, LAURENT TROGNON, EDUARDO CHIA, FRED WALLET, SYNDHIA MATHE, FRANÇOISE JARRIGE

EXCUSES : SYLVIE LARDON, CORINE TANGUY, ANDRE TORRE, YANNICK SENCEBE, SALMA LOUDIYI

NB : le 8 avril 2010 les syndicats avaient appelés à une grève générale, qui a été bien suivie.

SOMMAIRE

1. Rappel des projets identifiés dans le groupe	14
2. Présentation de la Journée, rappel des objectifs (E. Chia)	14
3. Echange d'informations sur l'état d'avancement des recherches des équipes	15
4. Présentation sur les questions de Dispositifs Ingénierie Territoriale et questions foncière à partir du projet A GOUTER. Laurence Barthe (Université Toulouse Le mirail)	17
5. Présentation sur les questions de Dispositifs Ingénierie Territoriale et questions foncière à partir du projet GOUV.INNOV. Hélène Rey-valette (Université Montpellier I)	20
6. Discussion de synthèse sur la question des dispositifs et gouvernance	22
7. Organisation de la suite du travail (E. Chia)	22

1. RAPPEL DES PROJETS IDENTIFIES DANS LE GROUPE

Projets identifiés dans le groupe GDT : A GOUTER (Agriculture et gouvernance), ACTER (Action territoriale : quels modes de gestion publique des dynamiques rurales ?), DYTEFORT (Dynamiques territoriales et foncières dans le rural en transition dans le Grand Ouest), GOUVINNOV (Gouvernance et développement rural : quelles innovations organisationnelles ?), INGETERR (Concepts, cadre et pratique de l'ingénierie territoriale), POPFONGO (Dispositifs de gouvernance foncière des espaces agricoles et naturels périurbains), RESSTERR (Ressources territoriales, politiques publiques et gouvernance), TERAGRI (Agriculteurs et territoires : quelles inscriptions pour quel développement).

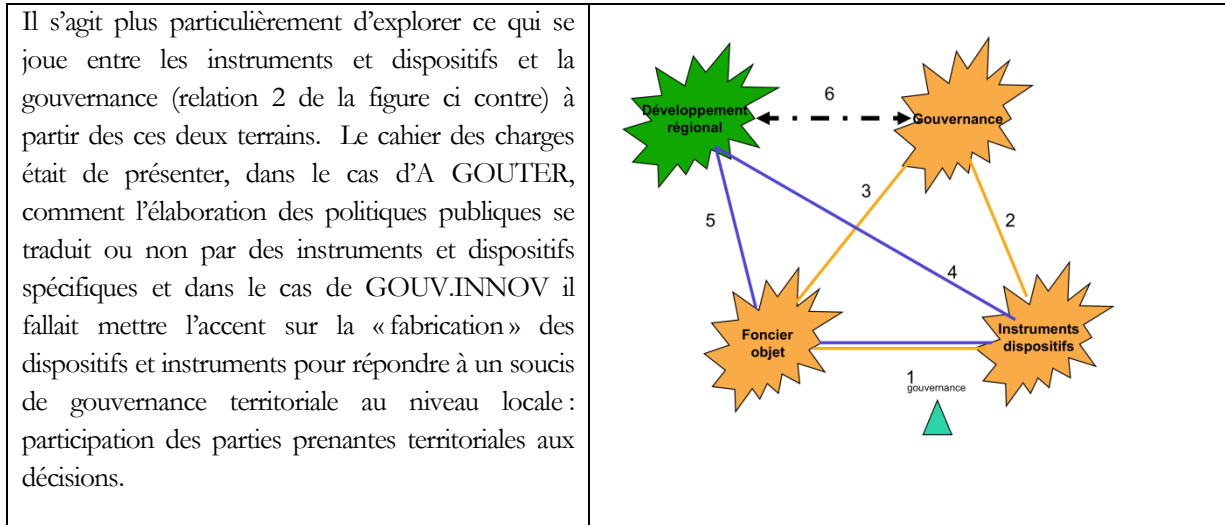
2. PRESENTATION DE LA JOURNEE, RAPPEL DES OBJECTIFS (E. CHIA)

L'objectif du Groupe GDT est d'étudier le rôle joué par la gouvernance dans les processus de développement territorial et régional. Son domaine d'application est la question foncière. La méthode de travail choisie consiste en une mise en débat (analyse comparative) des travaux conduits dans le cadre du Programme PSDR3, et d'échanges entre les participants du groupe en vue de la coproduction d'un programme de travail. (CR précédent)

Une session spéciale du groupe GDT a été proposée au colloque ASRDLF 2010 (20-22 sept à Aoste). Plusieurs communications nous sont parvenues.

Deux réunions ont eu lieu depuis avril 2009 : 1) présentation des projets, précision de la méthode (relations/tensions entre les mots-clés) et des thèmes à traiter, 2) étude de la tension entre foncier et les instruments/dispositifs à partir de 2 terrains d'études de POPFONGO et INGETERR.

Aujourd'hui 3^{ème} réunion : **relations/tensions entre gouvernance et dispositifs**, présentations des projets A GOUTER et GOUVINNOV.



3. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES RECHERCHES DES EQUIPES

ACTER (Aquitaine) : Maryline Peyrefitte

Le projet a démarré depuis 1 an sur des terrains d'études.

Au préalable, a été établie une typologie des espaces ruraux : rural « profond » (Pays Basque, Dordogne,...), rural littoral (Arcachon et côte basque), rural intermédiaire (dans des sphères d'influence littorale ou de métropole).

Rappel de la structure de travail du projet qui porte sur les relations entre les dynamiques et les modes d'actions : organisation en 2 axes.

1^{er} axe : Quelles dynamiques de ces espaces ? (démographiques, économique, résidentielle,...). A faire : inventaire et application d'une grille de lecture des dispositifs qui peuvent être faits sur ces types d'espaces tout secteur et échelle (récupération des documents).

2^{ème} axe : Comment l'action publique a appréhendé les évolutions des espaces ruraux et y répond ? Atténue-t-elle les pressions (exemple : pressions foncières) ou anticipe-t-elle ?

GOUV.INNOV (Languedoc-Roussillon) : Hélène Rey-Valette.

Détails du projet dans la présentation à suivre.

Le projet a démarré également par une phase de diagnostic sur les 3 terrains d'observations. Le but du projet est de créer un guide pour les acteurs sur la mise en œuvre de la gouvernance territoriale.

Entrée par les dispositifs (OCAGER, CAHM, GTUA, Conseils de développement). Comment les conseils de développement ont influencé (amélioré ?) la gouvernance territoriale ?

POPFONGO (Rhône-Alpes) : Nathalie Bertrand

Les équipes s'intéressent au foncier agricole et des espaces naturels en périurbain. 2 phases de travail :

1^{ère} phase : travail sur le SCOT, en partenariat avec la SAFER, sur les facteurs de diversification des marchés fonciers, la mesure de l'hétérogénéité des marchés de la SAFER, et le croisement avec des typologies des espaces. Cette phase se termine cette année.

2^{ème} phase : débute cette année. Travail sur les accords/chartes. Approche en termes de gouvernance plutôt institutionnelle, croisée avec les stratégies des propriétaires.

Valorisation : le comité de pilotage a envisagé dès le départ la forme de valorisation. 1^{er} temps : prise de contact avec les acteurs. 2^{ème} temps : réactions des acteurs sur les formes de valorisation proposées. Pour l'instant cette démarche ne fonctionne pas trop, donc « inversion de la vapeur » : choix pragmatique, la valorisation repart du terrain. Se pose finalement la question de l'adéquation entre la problématique de recherche au départ et l'attente des acteurs en termes de valorisation. N. Bertrand souligne le problème de mobilisation des acteurs car la recherche porte la question, c'est elle qui va chercher les acteurs, et cela a des répercussions négatives lors de la construction de la valorisation.

INGETERR (Auvergne) : Laurent trognon.

Cf. présentation de la précédente réunion.

Les terrains d'étude sont les SCOT du Grand Clermont et du Grand Lyon (au début).

Approche sur les compétences en ingénierie territoriale : enquêtes auprès d'anciens élèves. Lancement de la phase de test d'entretiens semi-directifs d'agents de développement de manière à cerner les compétences mises en œuvre dans leurs métiers.

INGETERR (Rhône-Alpes) : Claude Janin

2 séminaires d'échanges avec les acteurs pour discuter des résultats ont eu lieu. 1 autre est prévu avec le Conseil Régional, et les autres acteurs institutionnels régionaux.

Terrains : une 1^{ère} vague avec le projet RESSTERR plus dans une logique « développement territorial ». Mise en route de 2 nouveaux terrains avec un accent sur la problématique foncière (Mont Blanc, Vallée du Grésivaudan, Parc du Vercors)

DYTEFORT (Grand Ouest) : Bertille Thareau

Focus sur les zones rurales en transition.

1^{ère} année : travail d'appropriation. 2^{ème} année : terrains.

2 approches : 1) comment se construisent des référentiels locaux lors de la construction du territoire ? 2) Comment les acteurs se mobilisent, conçoivent et mettent en œuvre des dispositifs (applications sur des objets plus ponctuels comme des captages d'eaux potables).

Questions transversales : la place de certains acteurs comme les associations environnementales dans le milieu agricole ?

4. PRESENTATION SUR LES QUESTIONS DE DISPOSITIFS INGENIERIE TERRITORIALE ET QUESTIONS FONCIERE A PARTIR DU PROJET A GOUTER. LAURENCE BARTHE (UNIVERSITE TOULOUSE LE MIRAIL)

Equipes de recherche : UMR Agir ; UMR Dynamiques rurales, LISST-Cieu

Partenaires : chambres d'agriculture, PNR (territoire de projet)

Contexte

- territorialisation des politiques publiques (consécration de nouveaux territoires de projets comme les Pays, programme LEADER) : Comment cette territorialisation, qui se veut intégrée, prend en compte les activités agricoles ?

- 2^{ème} pilier de la PAC.

- phénomène de concurrence entre développement agricole et développement rural

Questionnement : quelles transformations des rapports entre activités agricoles et territoires ruraux ? Quel impact du nouveau maillage du territoire sur les représentations de l'activité agricole ? etc.

Terrains

Espaces périurbains et de montagne (Massif des Pyrénées avec une territorialisation en Pays). Dans les 2 cas, la place de l'activité agricole est fortement débattue. Dans l'un, pression résidentielle ; dans l'autre pression liée aux multi-usages et attentes touristiques. Travail sur quelques Pays (Gaves et Nestes, aussi concernés par des PNR)

Volets de recherche

VR1 : (terminé) quel soutien et représentation de l'agriculture (= vision de l'agriculture) dans les procédures publiques sectorielles et territoriales ? Comment sont-elles appliquées ?

VR2 : identifier la diversité des représentations et des formes d'interactions entre agriculture et territoire. Travail à partir d'une revue de presse (échelle de la communication locale).

VR3 : analyse des jeux d'acteurs autour de l'agriculture dans les projets de territoire. Travail à partir d'enquêtes.

Cadre théorique

Notamment travaux de Pierre Muller : comment se construisent les référentiels dans les politiques publiques ?

Gouvernance territoriale ?

Mécanisme de codécision entre les acteurs : ce qui conduit à une recomposition des légitimités, et à des mécanismes d'apprentissages sociaux et politiques entre ces différents acteurs.

Quels sont les objectifs ?

Comment se produit une politique territoriale intégrant un champ particulier, l'agriculture, à travers la construction d'une gouvernance ?

Quelles sont les modalités de la mise en œuvre de la gouvernance ?

Détermination des postures d'acteurs.

Quels sont les cadres, les références informelles/institutionnelles dans lesquels s'exerce la gouvernance du territoire ?

Champs d'observations de la gouvernance

Manière dont l'agriculture est devenue un objet de projet de territoire.

Acteurs entrant en scène (mise en marche de collectifs, circuits de la mobilisation,...)

Production de règles/ d'accords.

Place des experts dans cette gouvernance.

1^{ers} résultats

Représentation de l'agriculture dans les dispositifs territoriaux.

MONTAGNE

- Terrains de montagnes : complexité des dispositifs. Dispositifs sectoriels (1^{er} et 2nd piliers PAC) et dispositifs territoriaux avec volet sectoriel agricole.

- Agriculture : on en parle dans ces dispositifs avec une entrée économique (difficultés structurelles, revenus,..), pénibilité, renouvellement des exploitations, filières de qualités.

- Pastoralisme : on en parle en termes d'entretien du paysage, de multifonctionnalité.
 - Agro-pastoralisme : thématique historique du massif des Pyrénées. La place de ce secteur est dominante : fonction patrimoniale et environnementale.
- Gouvernance relativement complexe : poids très important des départements : services pastoraux au sein ou en lien avec les chambres d'agriculture, organisé en réseau massif technique. Nouvel acteur : association des chambres d'agriculture. Retour très important des services déconcentrés de l'État.
- Le territoire vu par les chambres d'agriculture : des services « territoire » partout mais avec des champs de compétences variés (diversification, urbanisme, environnement). Forte dépendance des territoires de projets face à l'expertise des chambres d'agriculture.
- La montagne vue par les chambres d'agriculture. Alors que le périmètre d'action est territorialisé dans les politiques publiques, le terme « massif » n'est pas utilisé par les chambres d'agriculture.

AIRE URBAINE DE TOULOUSE

- le périurbain n'est pas un objet particulier d'action publique. 2 acteurs s'impliquent pour l'agriculture : le Conseil Général et la chambre d'agriculture. Les documents d'aménagement se sont multipliés mais c'est seulement récemment que la chambre d'agriculture s'est impliquée dans la construction des documents de planification d'urbanisme dans les zones périurbaines. Des conventions et partenariats se mettent en place mais peu d'actions en commun, un objectif commun de défense des espaces agricoles mais pas de construction de dispositifs. La gouvernance en est à ses prémices.
- construction d'une grille d'analyse de la place de l'agriculture dans les documents de projets territoriaux (chartes de Pays). L'application de cette grille demande une analyse de la terminologie dans le discours.
- l'agriculture est abordée principalement via 2 thématiques : la question foncière et celle des produits labellisés. Par exemple la viticulture est considérée comme une activité participant à l'identité du territoire, logique d'excellence.
- coordination d'acteurs autour de l'agriculture sur le territoire.

Conclusion

Les chambres d'agriculture constituent un référent incontournable sur les questions agricoles.

Des arènes d'apprentissage au dialogue se constituent.

Observe-t-on des représentations nouvelles de l'activité agricole ? Pas de vision globale de l'agriculture dans les territoires (circuits-courts, développement durable), partage parfois explicite des fonctions territoriales et productives de l'agriculture.

Difficile co-construction d'un projet agricole territorialisé (faiblesse des marges et des moyens d'actions des acteurs territoriaux sur la question agricole)

Réactions

- Intérêt à creuser également la question des relations/tensions au sein de la profession agricole
- Légitimité posée ici comme actée alors que mobilisation évolue progressivement vers d'autres acteurs tels que CIVAM (observables en Languedoc-Roussillon, phénomène renforcé avec la crise viticole)
- Ambivalence des chambres d'agriculture, politique et technique, à prendre en compte. Tout comme l'historique.
- Autour de Nantes et Angers : observation d'une ingérence des élus dans les commissions agricoles.
- Aquitaine : logique agricole sectorielle. Il faut relativiser en fonction de la dynamique agricole locale : quand l'agriculture est menacée, l'agriculteur rappelle combien l'agriculture participe à l'entité territoriale ; quand l'agriculture a déjà un positionnement dans le marché (comme Marmande par exemple), les agriculteurs se déclarent peu enclins à des démarches territoriales pour le secteur agricole telles que des labellisations de produits.
- observation d'appropriation par les acteurs de nouvelles compétences/missions que celles qui sont dévolues à l'agriculture.

5. PRESENTATION SUR LES QUESTIONS DE DISPOSITIFS INGENIERIE TERRITORIALE ET QUESTIONS FONCIERE A PARTIR DU PROJET GOUV.INNOV. HELENE REY-VALETTE (UNIVERSITE MONTPELLIER I)

Objectifs

Etudier les conditions d'émergence d'une gouvernance pour une gestion intégrée des territoires ruraux. Focalisation sur 3 dispositifs concrets.

La grille élaborée porte sur le type d'acteur à l'origine du dispositif, degré de formalisation,...

On s'intéresse aux outils « de et pour » la gouvernance territoriale

1^{ère} question : Définition du dispositif – Définition de la gouvernance

Cadre théorique : transposition des outils de sciences de la gestion à l'action publique

1) Dispositifs : cf. guide d'évaluation des projets de développement durable du MEEDAT (2009). Dispositifs de **gestion intégrée**. 2) travail des équipes pour une définition commune de la gouvernance (consensus non évident) : « processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources asymétriques au tour d'enjeux territorialisés... ». (définition proposée par équipe de GOUVINNOV).

2^{ème} question : Construction de plusieurs grilles

Grilles (1) d'analyse, (2) de suivi des dispositifs (finalités, acteurs, informations, actions, contextualisation du dispositif, controverses, produits) (3) d'évaluation des relations de partenariat (expression de la volonté du partenaire, modes d'associations des partenaires, produits issus du projet de recherche, lien avec le développement régional).

Les outils de la gouvernance territoriale

Plusieurs phases – plusieurs outils : participation (ingénierie de la participation), pilotage du projet (outil de pilotage), transversalité (outil d'intégration), évaluation (outil d'évaluation), stratégie d'amélioration continue (outil d'appui à l'apprentissage et outil de communication, outil de prospective).

Comment qualifier un outil ? Degré de maîtrise, nature (phase d'action), ponctuel ou institutionnel ? répétitif ou innovant ?

Pour l'instant, travaux ciblés sur quelques dispositifs (stages) et bibliographie.

1^{ère} conclusion

Le conseil de développement n'est pas la seule instance participative du territoire, fortes interactions avec le GAL, les PNR.

Réactions

- l'approche se dessine plutôt à partir des actions. Elle porte un regard sur les scènes qui se construisent
- question de l'investissement du politique dans les différents dispositifs dans lesquels ils veulent agir, et a contrario ceux dans lesquels il délègue à ses techniciens
- à un moment, l'outil s'autonomise, il vit sa propre vie, échappant ainsi à la logique initiale qui a prévalu à sa mise en place
- nécessité de définir dans le détail les raisons de l'absence des élus dans les dispositifs. Parfois, cette absence est volontaire afin de laisser la parole libre
- le fait pour des élus d'être actifs sur plusieurs scènes (agriculture, environnement...) permet l'innovation par croisement
- importance de la question de la compatibilité des objectifs assignés aux différents techniciens pour qu'ils puissent réellement travailler ensemble.

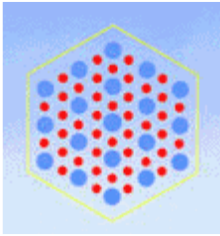
- l'institutionnalisation des formes d'ingénierie (diagnostics, évaluation) conduit à scléroser le système. La démarche engagée par l'agence d'innovation publique, la 27^{ième} région a conçu un ouvrage sur le design de politiques publiques.

6. DISCUSSION DE SYNTHÈSE SUR LA QUESTION DES DISPOSITIFS ET GOUVERNANCE

Plusieurs types de questionnements peuvent interroger les processus de gouvernance : quel lien entre dispositif et processus de gouvernance ? Comment les acteurs s'emparent-ils des grilles de lecture des situations d'action ? comment fait-on de la gouvernance entre des enjeux contradictoires ? Comment gérer l'instabilité dans le temps des situations repérables même dans les contextes où les outils mis en œuvre se sont révélés efficaces ? A quelles conditions les dispositifs de gouvernance peuvent-ils permettre d'établir un dialogue entre les espaces les plus dynamiques et urbanisés et le reste du territoire (ex : entre littoral et arrière-pays) ?

7. ORGANISATION DE LA SUITE DU TRAVAIL (E. CHIA)

La prochaine réunion du groupe GDT se déroulera à l'automne à Lyon. Elle portera sur l'analyse du lien entre gouvernance et foncier. Deux projets seront sollicités pour exposer leurs travaux et introduire les débats. La date et les projets concernés seront définis ultérieurement.



Colloque joint AISRE - ASRDLF 2010

Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale

Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins

Aoste, 20–22 Septembre 2010

Proposition de Session spéciale Développement territorial et gouvernance foncière

Par Eduardo Chia, André Torre et Fred Wallet, dans le cadre du Programme PSDR 3

La question foncière est un bon indicateur des processus de développement, parce qu'elle croise l'une des évolutions majeures des dynamiques territoriales de ces vingt dernières années, à savoir le développement rapide et généralisé de périurbanisation des espaces ruraux. On a parlé d'étalement urbain, de périurbain, de relation ville-campagne, de mitage... Mais l'évolution majeure a été l'accélération du processus de périurbanisation. Cette progression doit être mise en parallèle avec l'important mouvement des populations françaises, qui se déplacent vers le littoral, et tout particulièrement vers la partie Sud de la France.

Ces mutations ont eu un impact essentiel sur les processus de développement régional, permettant à des régions autrefois situées en retard des dynamiques de développement de prendre leur place dans ces processus grâce aux transferts de revenus et à l'utilisation des services locaux qu'ils génèrent. On parle ainsi aujourd'hui, dans ces zones, d'économie résidentielle. Elles ont eu également des impacts forts en termes de maîtrise du foncier. En effet, elles correspondent à des changements importants, qui concernent les usages du sol et de l'espace :

- accroissement du nombre d'habitations et constructions de lotissements ;
- accroissement de la taille moyenne par habitation (habitat horizontal plutôt que vertical) ;

- développement d'infrastructures de transport (aéroports, TGV, autoroutes, gares, bretelles d'accès...);
- divergences quant à l'utilisation des sols et des espaces, qui touchent tout particulièrement l'agriculture, toujours principale utilisatrice de l'espace rural mais fortement concurrencée ;
- discussion autour des modes d'occupation de l'espace, en particulier des PLU ;
- contestation quant aux types de zonages (installations classées, zone industrielle, risques...) et de classements (zones constructibles ou non) ;
- augmentation importante des prix du foncier dans les espaces périurbains, avec des conséquences en termes d'activité agricole.
- émergence des nouveaux acteurs, des nouveaux outils de coordination et de nouveaux dispositifs de gestion

Par ailleurs, les processus d'étalement urbain et de périurbanisation des espaces, le maintien des activités agricoles et la coexistence de différents types d'activités au sein des espaces naturels et ruraux se retrouvent au cœur des discussions sur les dynamiques régionales. Les questions de maîtrise de l'étalement de la ville, de construction de nouvelles installations, de réservations d'espaces, de protection des espaces naturels, de conservation ou d'extension d'activités industrielles..., de manière générale toutes les problématiques d'aménagement du territoire, sont liées à un contrôle des terres, et à des problématiques de propriété. L'enjeu foncier redevient fondamental, en particulier dans une période d'extension du bâti et de suspicion croissante quant aux nouvelles installations, qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou de nouvelles activités de production.

Enfin, le développement et le renouvellement des outils réglementaires et de l'action publique (PLU, SCOT...), ainsi que la multiplication des zonages de toutes natures, en particulier environnementaux, incitent à une prise en compte renouvelée de la question foncière. Se pose en particulier la question du caractère plus ou moins public ou privé des espaces, maintenant souvent contestée, ainsi que des usages que l'on peut en faire. Dans ce dernier cas encore, la question foncière se trouve au cœur des préoccupations des populations locales, ainsi que des oppositions qui les traversent et des débats qui les animent dans l'objectif d'un développement collectif. A la fois support et objet des coordinations entre les acteurs privés et publics le foncier se trouve ainsi au centre des enjeux de gouvernance des territoires et de développement régional et donne naissance à des nouvelles formes d'intervention de l'Etat..

L'objectif de cette session spéciale est de contribuer à une première réflexion sur ces questions, que ce soit à partir d'analyses de nature théorique, de résultats de terrains ou d'études mobilisant les outils statistiques ou économétriques.

Les propositions de communication doivent être adressées avant le 31 janvier 2009 à torre@agroparistech.fr, wallet@agroparistech.fr et chia@supagro.inra.fr ainsi qu'aux organisateurs du colloque (asrdlf2010@entpe.fr) en précisant l'intitulé de la session.

Le Programme PSDR 3

(<http://www.inra.fr/psdr>)

Le programme PSDR 3, engagé sur 2007-2010, est organisé conjointement par l'Inra, le Cemagref et le Cirad en partenariat avec les conseils régionaux de dix Régions :

- un ensemble "Grand-Ouest" composé de quatre Régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;
- et six autres Régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

Il résulte d'un diagnostic commun entre chercheurs et partenaires, pour évaluer les forces et faiblesses du développement régional, et à partir de là construire conjointement l'énoncé de questions de recherche via différentes thématiques liées à la fois aux savoirs techniques, aux règles sociales et aux solutions à mettre en œuvre.

PSDR 3 met l'accent sur des thématiques de recherches transversales aux régions en encourageant le dépassement des frontières entre elles, de façon à favoriser l'émergence de problématiques communes et de projets de recherches interrégionaux. Cette évolution, soutenue à la fois par les organismes de recherche et les régions, répond à un enjeu de connaissances génériques sur le développement régional et territorial, incluant la production de cadres théoriques d'analyses, de méthodes et d'outils de recherche.



REUNION DU GROUPE TRANSVERSAL

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Animation : André Torre et Eduardo Chia

Séance 4 : Questions foncières : processus et dispositifs de gouvernance

LYON, 5 NOVEMBRE 2010

COMPTE-RENDU

Présents :

Chercheurs : N. Souchard, F. Jarrige, N. Bertrand, R. Melot, S. Peres, M. Lemarié, A. Guéringier, J. Dachary-Bernard, Y. Sencebé, Y. Couteaudier, D. Roybin, V. Quiblier, A. Torre, F. Wallet

Partenaires : SAFER RA, Terres en Villes, Centre d'Echanges et de Ressources sur le Foncier en RA, Conseil Régional RA, DRAF RA, Plateforme RA

SOMMAIRE

1. Propos introductifs.....	27
2. Etat d'avancement des projets PSDR impliqués dans GDT	27
3. Exposé TERAGRI.....	31
4. Exposé POPFONGO	33
5. Débat général.....	35

1. Propos introductifs

Introduction par Daniel Roybin

PSDR en Rhône –Alpes en est à sa troisième génération.

L'accent est mis sur la structuration et la valorisation du partenariat entre chercheurs et acteurs.

Forte demande des acteurs de RA pour des comparaisons interrégionales : 6 projets sur 7 sont interrégionaux, et le projet Popfongo (uniquement en RA) est fortement impliqué dans les travaux du groupe GDT.

Le foncier est un enjeu majeur en RA, notamment du fait des différentes formes de périurbanisation (villes, stations de sport d'hiver, problématique frontalière...).

En 2011, souhait d'organiser un séminaire sur le foncier. Les travaux de GDT constituent un moyen de nourrir la préparation de ce séminaire.

Présentation de la journée par André Torre

Bref rappel de la nature du programme PSDR :

- PSDR3 : 2007/2011
- Recherches Pour et Sur le développement régional
- 36 projets dans 10 régions
- Animations transversales : PARME, Développement Régional, et GDT

Présentation des activités du groupe GDT :

- objectifs du groupe
- méthode de travail
- agenda

2. Etat d'avancement des projets PSDR impliqués dans GDT

TERAGRI

Trois volets de recherche dont un sur les formes d'inscription territoriales de l'agriculture (Sencebé/Pinton/Alphandery)

Approches à l'échelle des Pays, territoires de projet qui intègrent une diversité d'acteurs et cherchent à valoriser les ressources locales, y compris l'agriculture

2009 : mise en place de dispositifs de recherche et calage des problématiques

2010 : environ 60 enquêtes sur 4 Pays auprès d'acteurs très divers. Travail sur la transmission des terres

- PNR Morvan (+Pays ??): problématiques d'élevage et d'attachement fort à la terre
- Pays Chalonnais (périurbain) : maintien foncier agricole (rôle des SCOT)
- Pays Puysaie : questions agricoles

Travail supplémentaire sur la SAFER dans les enquêtes

Travail sur les documents d'urbanisme : intérêt pour traiter des conflits de légitimité

ACTER

Deux volets : action publique et gouvernance (VR1) et foncier (VR2). Objectif d'une lecture transversale

Action publique et gouvernance

Analyse rétrospective : travail sur les documents de planification sur différents territoires (littoral Arcachon et villes moyennes). Points mis en évidence en termes de dynamique territoriale par ces documents.

Foncier

Analyse prospective : travail sur le prix de l'immobilier et du foncier. Analyse des mécanismes explicatifs des prix sur le bassin d'Arcachon. Résultats en phase d'analyse

Analyse rétrospective : enquête auprès des touristes (400 questionnaires à l'été 2010) + autre enquête prévue au printemps 2011 auprès des résidents permanents et secondaires, pour analyser la place de l'agriculture, de la forêt, des espaces naturels et du développement urbain.

Dans les autres projets de recherche (AMEN) : travail auprès des élus pour voir comment ils envisagent les questions touristiques et le lien au territoire.

COMPTER

Réflexion sur la gouvernance des coopératives agricoles en Midi-Pyrénées, Aquitaine et Bourgogne ; avec un attention particulière portée aux processus d'innovation. Une enquête sur l'innovation est en cours.

POPFONGO

Projet dédié à la gouvernance foncière, avec une entrée par les dispositifs et les instruments. 3 volets de recherche dont un sur l'analyse de la diversité et diversification des marchés fonciers, avec 2 entrées : structures de propriété foncière et caractéristiques territoriales.

Séminaire prévu fin janvier 2011.

Travail sur les dispositifs de gouvernance : triptyque.

1/ conflits : à travers les contentieux (droit privé et droit public). Analyse sur 30 ans à l'échelle de RA. Travail sur les contentieux sur les baux ruraux qui démarre en 2011.

2/ accords volontaires avec travail sur les chartes qui a démarré en 2010 et se poursuivra en 2011. Et travail plus transversal sur les questions d'élargissement des acteurs du foncier. Gouvernance comme instrumentalisation inachevée (retrait de l'Etat et ses conséquences).

3/ Chartes. Travail qui démarre.

Travail général au niveau régional et départemental + travaux sur des territoires plus spécifiques.

Activités de valorisation

Plusieurs publications démarrent, par exemple suite à la présentation au colloque ASRDLF d'Aoste.

En 2011, fort développement prévu de la valorisation :

- interventions en atelier de structures déjà existantes
- travail qui a démarré en 2010 pour opérationnalisation du travail de recherche, notamment comme outil pour la Safer. A nécessité de passer du temps pour identifier ce qui peut être transmis et comment le transmettre.
- Ateliers d'animation au niveau de territoires (méthode qui reste à formaliser)
- Travail sur l'après Popfongo (suite qui serait portée par des acteurs)
- Idée d'un ouvrage

D. Roybin : les attentes en termes de valorisation ne touchent uniquement les territoires avec lesquels les chercheurs ont travaillé. Intérêt d'ouvrir à des territoires

Y. Sencébé : en Bourgogne, dispositif d'animation avec des ateliers qui obligent les projets à croiser les regards pendant les projets

V. Qiblié : en RA financement jusqu'en 2013 pour appuyer les démarches de valorisation après PSDR

A. Torre : capitalisation au fil de l'eau + capitalisation finale. Intéressant d'intégrer d'emblée la valorisation comme dans Popfongo

Safer : les acteurs devraient être plus intégrés en amont pour la définition du projet, l'inverse limite les possibilités d'appropriation ; Donc il n'est pas facile de traduire ces résultats en outils pour les élus (notamment ceux qui n'ont pas de compétences internes dans leur organisme)

A. Torre : les projets avaient pourtant eu 1,5 an pour se construire avec un fort appui, notamment en RA

N. Bertrand : Popfongo a des connexions avec Dytefort et Gouvinov. Les connexions se font vraiment quand les chercheurs participent à plusieurs projets. Idem pour Amen sur l'articulation entre aménités touristiques et foncier.

DYTEFORT

Objectif : identifier 8 terrains.

Travail particulier sur les « espaces ruraux en transition »

Travail : forte connotation de géographes

Eviter que les chercheurs « épuisent » les territoires d'investigation

Pas de réussite du fait que les différents axes travaillent sur les 8 terrains

VR4 : deux volets

- conflits sur la gestion de l'eau
enquêtes en cours de traitement : 30 entretiens sur 2 terrains
- Souchard : comment chemine la gouvernance sur les espaces naturels et comment et pourquoi elle se focalise sur le foncier actuellement.
30 entretiens sur les territoires littoraux en GO et 30 en RA (auprès des chargés de mission)

Intérêt pour l'analyse de la manière dont les voix de la société civile se font entendre.

GOUVINNOV

Travail sur l'innovation dans les dispositifs de gouvernance territoriale.

Hypothèse de sous représentation de l'agriculture dans les projets de territoire.

Objectif de production d'un guide pour les acteurs sur cette question.

Partenariat avec le Pays Corbières-Minervois sur une OCAGER, avec le territoire Hérault Méditerranée, avec le GTVA (groupe de travail sur l'urbanisme et l'agriculture) monté par la DDTM et la Chambre d'agriculture 34, et le Conseil régional LR.

Définition guide de l'analyse de la gouvernance territoriale, ensuite testée sur les territoires. Et travail sur la qualification des terres dans les documents d'urbanisme.

9 décembre 2010 : journée de travail avec les techniciens du CR et ingénieurs territoriaux d'autres collectivités pour la construction du guide :

- passer de dispositifs informels à plus formalisés
- techniques d'animation

- etc.

Co-construction des thématiques chemin faisant, tout au long du projet.

3. Exposé TERAGRI

Formes de partage en contrôle du foncier entre agriculteurs, mais aussi entre agriculteurs et autres usages.

Tentative d'association de deux réseaux qui se côtoyaient peu :

CG 58 : politique d'installation agricole

CFPPA de Lons le Saulnier : expérimentation sur la relocalisation de l'agriculture

Pas de SCOT dans les Copil du projet mais travail avec eux sur le territoire de Chalon.

Définition du foncier agricole : distinction entre terre et foncier.

La gouvernance définie sur mode de gestion du pouvoir.

Approche du foncier : faire une sociologie des formes de pouvoir et du rapport à la terre, et une sociologie des formes d'échange.

Foncier : production historique faite de sédimentations issues du passé

Passage de « systèmes fonciers locaux » (gestion des interconnaissances et proximité)) des « complexes fonciers locaux » (voir définition sur la diapo 8). Dans la notion de complexe, il y a l'idée que cela ne fait plus système.

Toute décision foncière est traversée par du très proche et du très lointain : comment articuler les tensions entre les deux ?

Trois phases du foncier agricole :

1930/50 : la terre est un patrimoine familial. Rôle de l'interconnaissance

1960/80 : la terre est un patrimoine professionnel productif. Institutionnalisation du foncier

1990/... : la terre a de multiples usages et statuts

Les Safer sont des acteurs historiques du foncier doté de pouvoirs considérables.

Le rôle est remis en question, par les libéraux (entrave au marché), par les professionnels agricoles (ne jouent pas bien le rôle de défense de l'agriculture).

Les Safer ont un statut double : institutions et OPA (situation schizophrénique). Mises en place pour organiser la restructuration foncière et la fin de la paysannerie.

Nouvelles missions des Safer dont préemption environnementale et participation au développement des collectivités territoriales.

Seulement 1% de la SAU change de main en passant par le marché. Sur ces 1%, le notaire fait une notification qui laisse deux mois à la Safer pour décider ou non d'intervenir (c'est la prise de marché). Le taux de prise de marché est de 23% au niveau national et de 49% en Bourgogne en 2009. Pourquoi cette différence ?

A quoi servent les terres que la Safer rétrocède en Bourgogne ?

50% pour des installations

18% pour des agrandissements

La Safer exerce une action en faveur des collectivités territoriales : communication, installation d'une agriculture de services, proximité et confiance avec les collectivités territoriales.

Réflexion sur les formes d'exercice du contrôle sur le foncier.

Travail avec et sur le milieu.

Conclusion partielle sur pouvoir et gouvernance

Comment l'agriculture est-elle prise en compte dans les documents d'urbanisme ?

Plus on est éloigné des zones urbaines, moins d'agriculture est ancrée territorialement. Par exemple, il n'est pas vraiment possible de développer des circuits courts.

Discussion

Représentant de la Safer : le travail présenté présente souci dans la définition du marché car il existe plusieurs marchés.

5 segments de marché :

- urbanisation (artificialisation)
- vente (résidentiel)
- loisir
- forestier
- agricole (ce qui ne peut aller qu'à l'agriculture). En RA, moins de 50% des surfaces, et moins de 10% des valeurs.

Evolution de l'obligation de notification.

Droit de préemption : 5% de l'activité de la Safer en France. On compte 24 Safer en France avec des stratégies différentes.

A. Guéringer : il faut distinguer SAU et surfaces à usage agricole. Selon la base DGI, 4% du foncier total change de main par le marché, 8 à 10% du foncier total change de main (mais à moduler fortement selon les zones).

Représentant de la Safer : il faut aussi une garantie de bonne fin, ce qui suppose des financements. La Safer est un outil de régulation avec mission de service public mais sans financement public car statut de S.A.

Représentante du CR RA : le CR BRG n'impose pas de prise en compte de l'agriculture dans les contrats de Pays contrairement au CR RA. Mais quel dispositif permet de le faire dans les documents d'urbanisme ?

Les D.U. donnent lieu à un véritable marché concurrentiel où se développe l'expertise portée par des BE très peu agricoles et des géomètres qui s'orientent plus vers le lotissement que vers le remembrement.

Représentant de la Safer : à quel endroit trouve-t-on le bon arbitrage entre intérêts et objectifs agricoles, résidentiels et urbains ?

A. Torre : cela pose aussi la question des outils car s'ajoute à ça les PLU et SCOT qui sont sensés répondre à ces questions.

Représentant de la Safer : pour intervenir il faut qu'il y ait une politique avec un budget dédié localement, et alors la Safer peut intervenir en tant que prestataire.

4. Exposé POPFONGO

Le projet porte sur l'analyse des dispositifs de gouvernance foncière des espaces agricoles et naturels périurbains.

Remarque : dans les projets PSDR des acteurs sont à la fois étudiés et membres du Copil, ce qui risque d'introduire un biais.

Choix méthodologique sur les dispositifs :

Examen des processus et des modalités de leur émergence.

Examen de la manière dont les dispositifs vont réduire l'incertitude dans les coordinations entre acteurs.

Deux manières de regarder la gouvernance : comme objet de recherche ou comme outil

Gouvernance foncière : importance du droit et des droits de propriété

Peut-on échapper à la question de la bonne gouvernance ? qui a une dimension normative et donc des écarts à la norme.

Popfongo choisit plutôt de s'intéresser aux régularités dans les pratiques des acteurs.

3 hypothèses :

H1 (voir diapo)

H2 : influence des structures de marchés et de propriétés dans la gouvernance foncière

H3 : rôle des stratégies de propriétaires agricoles ou non agricoles dans le gouvernance foncière

Analyse du rôle des chartes dans la gouvernance du foncier des EAN périurbains.

3 approches :

- études de cas en Isère et Haute-Savoie
- après 2005 et la circulaire Barnier sur l'agriculture en périurbain : injonction aux CG de monter des groupes urbanisme et agriculture qui devaient aboutir à des chartes
Popfongo : recension des chartes au niveau du développement. examen de 30 chartes sur 40 répertoriées
- approche régionale en RA

Chartes : entrent dans la montée en puissance des accords volontaires et de la notion de projet. C'est un cadre d'action collective, à la fois très souple et qui norme les partenariats.

Travaux d'analyse de la notion de charte par Mairie-conseil dans les années 2000.

La dimension historique très hiérarchique de la notion de charte s'est effacée face à une notion proche de partenariat entre acteurs égaux en droit.

Chartes : accords pragmatiques territoriaux

Actuellement, une quinzaine de chartes dites foncières en France, mais d'autres chartes abordent de plus en plus le foncier.

Loi DTR (2005), circulaire Barnier (2008).

Principes d'une vision normative de la gouvernance.

Questions posées (voir diapo)

Éléments de méthode (voir diapo)

Chartes comme vecteurs de principes de bonne gouvernance

- principe de durabilité et de gestion économe de l'espace
- principe de partenariat et de concertation de l'action foncière
partenariat étendu mais avec faible variance de la composition et certains sont toujours absents
(les associations comme Terres de liens...)
- principe de territorialisation et lieu au projet de développement

Les chartes sont des documents à géométrie variable selon les acteurs qui les ont promues.

Types de chartes :

- le « serment »
- le « document pragmatique »
- la performance de l'action

Deux études de cas :

- 2 pratiques du processus de concertation. Guide foncier en Isère : les actions n'ont pas vu le jour (à confirmer)
- Quelle efficacité des chartes en termes d'actions engagées ?

La charte institue un certain nombre de principes d'action qui vont diffuser dans d'autres dispositifs.

Les chartes comme instruments/outils sur lesquels s'appuient les acteurs, face à des projets d'aménagement pour accroître leur légitimité.

Les chartes comme institution qui génère des régularités de comportements individuels et collectifs.

Evolution des représentations.

Possibilité par la charte d'imposer la question agricole.

5. Débat général

Y. Sencébé : est-ce que ce n'est pas l'objet foncier qui explique qu'on n'a pas d'intégration des associations ?

Représentant de la Safer : on peut aussi constater que dans les chartes manquent aussi les aménageurs et le monde urbain

A. Torre : l'exposé de Popfongo portait sur les outils et celui de Teragi sur les systèmes d'acteurs. Il faut s'interroger sur les structures, les acteurs et les réseaux.

Représentant de la Safer : décalage entre le caractère formalisé et rationnel de la charte et les raisons qui définissent la stratégie des gens. Le projet se fait souvent sur le hasard, en lien avec les événements de vie des acteurs.

Il est très important de corréliser l'action foncière à la définition du projet de territoire. Les collectivités territoriales ne viennent voir les Safer que lorsque ça va craquer.

R. Melot : l'essentiel des décisions prises au niveau communal sont des révisions simplifiées car on ne sait pas planifier.

Représentant Terres en Ville : démarche de sensibilisation des agriculteurs, élus, urbanistes sur les questions foncières alors qu'ils ne se parlaient pas

Représentant de la Safer : la prochaine phase devrait porter sur comment organiser les partenariats entre les différents outils

A. Torre : c'est pour cela que des expériences comme les AMAP par exemple sont intéressantes

Représentant de la Safer : le mouvement environnemental permet de faire bouger les choses. C'est à la collectivité, pas à la profession agricole de faire cohérence au niveau territorial.

A. Guéringer : le particularisme de la gouvernance pour le foncier c'est le rôle du juridique et la définition des droits. Donc ça renvoie aux outils et à la manière de les adapter au territoire, de les combiner. Sur le foncier, il n'y aurait donc pas de place pour une gouvernance sans régulation

Représentante de la Plateforme RA : les élus n'ont souvent pas connaissance de comment gérer les problèmes de foncier, donc ils ont tendance à reproduire ce qui a bien marché ailleurs.

Représentant de la Safer : les outils de garantie d'usage sont méconnus or ils sont des outils de stabilisation de l'usage du foncier sans nécessité de recours à l'achat.



Activités rurales, agricultures et territoires en Rhône-Alpes

POLITIQUES FONCIERES AGRICOLES ET PROJETS DE TERRITOIRE

Journée d'échanges chercheurs-acteurs

Vendredi 17 juin 2011
de 9 h 00 à 17 h 00

***Ecole Normale Supérieure de Lyon
Site Descartes (Lettres et sciences humaines)
Amphithéâtre Descartes***

15, Parvis René Descartes
Lyon 7^e



RhôneAlpes^{Région}



Depuis plusieurs années, les politiques publiques prônent le renouvellement urbain (reconstruire la ville sur la ville) et une gestion économe d'un espace considéré comme un bien rare (loi SRU). Pour autant, de nombreuses interrogations subsistent sur le sort du foncier agricole.

Avec un premier constat contradictoire: le foncier agricole est de moins en moins une question agricole. L'étalement urbain et périurbain a fait des campagnes un lieu de plus en plus hybride où s'exacerbent différentes attentes émanant des aménageurs, des résidents urbains des villes-agglomérations, des nouveaux habitants périurbains et ruraux, des propriétaires, des agriculteurs...

L'espace agricole est à la fois un espace à vocation économique, un espace nourricier, un espace « naturel » cadre de vie paysager, un espace tampon pouvant faire office de réserve foncière pour une future urbanisation, et un espace de spéculation et d'anticipation pour la réalisation d'éventuelles rentes foncières. Selon les regards, on le traduira en termes de multifonctionnalité ou de conflictualité!

D'une certaine manière, il est urgent de redonner sens au foncier agricole par rapport aux nouvelles attentes sociétales et à un véritable projet de territoire. Au-delà de l'affirmation, il s'agit surtout d'explorer les méthodes et les moyens d'action opérationnels pour y parvenir.

Ces questions font particulièrement débat sur les scènes locales (communes, agglomérations, pays...) lorsque s'élaborent les SCOT, les chartes, les PLU, et que se dessinent les différents zonages qui vont conditionner l'utilisation des sols et les stratégies des acteurs concernés. A l'issue des compromis réalisés, la cohérence des périmètres, des choix et des moyens mis en œuvre n'est pas toujours au rendez vous, que ce soit sur un territoire donné ou entre territoires voisins.

Dans ce contexte, les stratégies et les politiques foncières des collectivités occupent une place importante, notamment au niveau des communes et des intercommunalités. Mais la question du rôle et de l'intervention des

Conseils Généraux et des Conseils Régionaux se pose également, au-delà de leur statut de « Personnes Publiques Associées » (et donc consultées) dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Le soutien auprès d'Etablissements Publics Fonciers ou de Plan Locaux de l'Habitat n'est qu'une illustration de cette action. En Rhône-Alpes, la question de la politique foncière de la Région est particulièrement d'actualité puisque, cet automne 2011, le Conseil Régional soumettra au vote de son assemblée une nouvelle délibération sur le foncier.

Le séminaire du 17 juin s'inscrit comme une aide à la réflexion sur l'évolution des politiques foncières. Il apportera des éclairages sur différents aspects en mobilisant des chercheurs spécialistes de ces questions. A partir de ces apports de la recherche, il s'agira de favoriser un échange avec les acteurs présents pour confronter analyses, témoignages, expériences sur les politiques foncières en lien avec l'évolution des territoires et de leurs agricultures.

Le séminaire s'adresse à un public d'acteurs concernés et impliqués dans cette gestion du foncier: élus, professionnels, responsables, chargés de missions de différents organismes (Conseil Régional, Conseils Généraux, collectivités locales, agglomérations, opérateurs fonciers publics et privés, agences d'urbanisme, organisations agricoles, administrations de l'Etat, associations...).

Contacts PSDR Rhône-Alpes :

Daniel Roybin :

droybin@suacigis.com - 04 79 70 77 73

Véronique Quiblier :

psdr-ra@caprural.org - 04 72 72 49 28

Site internet : www.psd-ralp.fr

***Pour participer à la journée
inscription électronique obligatoire
sur le site :***

***[https://colloque.inra.fr/
foncierrhonealpes](https://colloque.inra.fr/foncierrhonealpes)***



Programme



- **9h00 - 9h30 Accueil**

- **9h30 - 9h50 Ouverture: Objectifs de la journée.**

Yvonne Couteaudier, **Déleguée régionale INRA Rhône-Alpes**

Michel Grégoire, **Conseil Régional Rhône-Alpes, Vice Président délégué à l'agriculture et au développement rural**

- **9h50 - 11h00 Conférence / Débat: Politiques foncières et formes urbaines, renouvellement ou étalement urbain: aspects économiques, juridiques et politiques.**

Vincent Renard, **Directeur de recherche CNRS, Conseiller à la direction IDDRI-Sciences-Po Paris, membre du conseil d'administration de l'ADEF**

Les difficultés du renouvellement urbain (« reconstruire la ville sur la ville ») et la poursuite inexorable de l'étalement urbain après la loi SRU. Comment repenser les questions foncières dans un projet de territoire en intégrant les perspectives ouvertes par le Grenelle de l'environnement et la réforme des collectivités territoriales? Quelles nouvelles stratégies foncières pour les collectivités?

Témoignages et échanges avec la salle

- **11h00 - 12h30 Repenser le foncier et les campagnes dans les nouveaux territoires périurbains**

Monique Poulot, **Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre**

Le périurbain comme territoire de projet où se recombinaient de nouvelles relations villes - campagnes. Quel accompagnement par les politiques territoriales. L'exemple de l'Île de France.

Anne Marie Jouve, **chercheuse associée au CIHEAM-IAMM de Montpellier**

La mobilisation du foncier agricole dans les projets de territoire: enjeux et obstacles à la construction d'une ressource foncière territoriale.

Témoignages et échanges avec la salle.

- **12h30 - 14h00 Buffet**

- **14h00 - 16h30 Gouvernance et politique foncière: entre accords et désaccords, la recherche de cohérence.**

Sylvie Duvillard, **Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble**
L'ingénierie foncière entre dynamiques foncières privées et politiques foncières publiques. Quelles difficultés et quelles recompositions?

Ségolène Darly, André Torre, Frédéric Wallet, **chercheurs à l'INRA, Agro Paris Tech**

Formes d'expression des conflits d'usages sur les espaces agricoles et dispositifs d'anticipation et de gestion des conflits. Illustrations sur plusieurs territoires français.

Nathalie Bertrand, **chercheur au Cemagref de Grenoble, Carole Barthès, ingénieur Recherche-Développement au GIS Alpes Jura**

Vieilles recettes et nouveaux maux: les chartes dans l'action foncière.

Témoignages et échanges avec les acteurs.

- **16h30 - 17h00 Conclusions de la journée.**

Gérard Leras, **Conseil Régional Rhône-Alpes, conseiller spécial à la politique foncière**

Gilles Péurson (ou son représentant), **Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

Gérard Seigle-Vatte, **Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes**



La journée sera animée par Olivier Razemon, journaliste pour le Monde, la Gazette des communes et Géomètre.

ASRDLF 2011

6, 7 et 8 Juillet, Schoelcher - Martinique

Migrations et Territoires



<http://asrdlf2011.com/>

Développement territorial et gouvernance foncière, innovations territoriales

Session spéciale dans le cadre du colloque international annuel de
l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF)
Session coordonnée par

Eduardo Chia (INRA Supragro Montpellier), André Torre (INRA Agroparistech) et Fred Wallet (INRA Agroparistech), dans le cadre du Programme PSDR 3

Session S

Document à renvoyer à : valerie.angeon@martinique.univ-ag.fr et fred.celimene@martinique.univ-ag.fr

Descriptif de la session

La question foncière est un bon traceur des processus de développement, parce qu'elle croise l'une des évolutions majeures des dynamiques territoriales des vingt dernières années, à savoir la périurbanisation rapide et généralisée des espaces ruraux. On a parlé d'étalement urbain, de périurbain, de relation ville-campagne, de mitage... Mais l'évolution majeure a été l'accélération du processus de périurbanisation. Cette progression doit être mise en parallèle avec l'important mouvement des populations françaises, qui se déplacent vers les zones littorales, et tout particulièrement vers la partie Sud de la France.

Ces mutations ont eu un impact essentiel sur les processus de développement régional, permettant à des régions autrefois situées en retard des dynamiques de développement de prendre leur place dans ces processus grâce aux transferts de revenus et à l'utilisation des services locaux qu'ils génèrent. On parle ainsi d'économie résidentielle. Elles ont eu également des impacts forts en termes de maîtrise du foncier. En effet, elles correspondent à des changements importants, qui concernent les usages du sol et de l'espace :

- accroissement du nombre d'habitations et constructions de lotissements ;
- accroissement de la taille moyenne par habitation (habitat horizontal plutôt que vertical) ;
- développement d'infrastructures de transport (aéroports, TGV, autoroutes, gares, bretelles d'accès...);
- divergences quant à l'utilisation des sols et des espaces, qui touchent tout particulièrement l'agriculture, toujours principale utilisatrice de l'espace rural mais fortement concurrencée ;
- discussion autour des modes d'occupation de l'espace, en particulier des PLU ;
- contestation quant aux types de zonages (installations classées, zone industrielle, risques...) et de classements (zones constructibles ou non) ;
- augmentation importante des prix du foncier dans les espaces périurbains, avec des conséquences en termes d'activité agricole.
- émergence des nouveaux acteurs, des nouveaux outils de coordination et de nouveaux dispositifs de gestion

Par ailleurs, les processus d'étalement urbain et de périurbanisation des espaces, le maintien des activités agricoles et la coexistence de différents types d'activités au sein des espaces naturels et ruraux se retrouvent au cœur des discussions sur les dynamiques régionales. Les questions de maîtrise de l'étalement de la ville, de construction de nouvelles installations, de réservations d'espaces, de protection des espaces naturels, de conservation ou d'extension d'activités industrielles..., de manière générale toutes les problématiques d'aménagement du territoire, sont liées à un contrôle des terres, et à des problématiques de propriété. Dans cette perspective, les évolutions différenciées des prix du foncier témoignent également de la part des transactions qui transitent par le marché et des processus de régulation qui le travaillent, ouvrant sur l'examen de la complexité des stratégies des propriétaires fonciers. L'enjeu foncier redevient fondamental, en particulier dans une période d'extension du bâti et de suspicion croissante quant aux nouvelles installations, qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou de nouvelles activités de production.

Enfin, le développement et les mutations des outils réglementaires et de l'action publique (PLU, SCOT, Chartes...), ainsi que la multiplication des zonages de toutes natures, en particulier environnementaux, incitent à une prise en compte renouvelée de la question foncière. Se pose en particulier la question du caractère plus ou moins public ou privé des espaces, maintenant souvent contestée, ainsi que des usages que l'on peut en faire. Il se développe également dans ces espaces des stratégies de publicisation. Dans ce dernier cas encore, la question foncière se trouve au cœur des préoccupations des populations locales, ainsi que des oppositions qui les traversent et des débats qui les animent dans l'objectif d'un développement collectif. A la fois support et objet des coordinations entre les acteurs privés et publics le foncier se trouve ainsi au centre des enjeux de gouvernance des territoires et de développement régional. Il donne naissance à de nouvelles formes d'intervention de l'Etat, à de nouveaux outils et

dispositifs censés aider les acteurs dans la recherche de consensus et l'élaboration des actions, ainsi qu'à de nouvelles innovations.

L'objectif de cette session spéciale est de contribuer à une réflexion sur ces questions, que ce soit à partir d'analyses de nature théorique, de résultats de terrains ou d'études mobilisant les outils statistiques ou économétriques.

Le Programme PSDR 3



[Le site PSDR3](#)

Le programme PSDR 3, engagé sur la période 2007-2011, est organisé conjointement par l'Inra, le Cemagref et le Cirad en partenariat avec les conseils régionaux de dix Régions :

- un ensemble "Grand-Ouest" composé de quatre Régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;
- et six autres Régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

Il résulte d'un diagnostic commun entre chercheurs et partenaires, pour évaluer les forces et faiblesses du développement régional, et à partir de là construire conjointement l'énoncé de questions de recherche via différentes thématiques liées à la fois aux savoirs techniques, aux règles sociales et aux solutions à mettre en œuvre.

PSDR 3 met l'accent sur des thématiques de recherches transversales aux régions en encourageant le dépassement des frontières entre elles, de façon à favoriser l'émergence de problématiques communes et de projets de recherches interrégionaux. Cette évolution, soutenue à la fois par les organismes de recherche et les régions, répond à un enjeu de connaissances génériques sur le développement régional et territorial, incluant la production de cadres théoriques d'analyses, de méthodes et d'outils de recherche.

Propositions de communications:

- Calendrier :

Délai d'envoi des abstracts	31 janvier 2011
-----------------------------	-----------------

Avis du comité scientifique	31 mars 2011
Envoi du papier complet	31 mai 2011

▪ Modalités d'envoi :

Les envois de résumés s'effectueront directement en ligne par les participants (Cf. site du colloque : <http://asrdlf2011.com/>). Lors de la soumission de leur résumé, les participants devront spécifier que leur texte s'inscrit dans le cadre de la session S « Titre ». En cas de difficulté, un message pourra être adressé à : asrdlf2011@martinique.univ-ag.fr

▪ Format attendu :

Les propositions de communication (3 pages, incluant la bibliographie) devront comprendre les éléments suivants :

- Les coordonnées précises du ou des auteurs
- Le titre de la communication
- L'objectif de la communication et l'originalité du sujet
- Résumé de maximum 3000 caractères espaces compris
- Mots-clés

Toute proposition ne respectant pas ces critères ne sera pas soumise pour évaluation.

▪ Langue :

Les textes écrits en anglais sont admis, leur présentation devra se faire en français (à l'exception d'ateliers prévus spécifiquement au programme dans une autre langue).

▪ Publication :

La publication d'une sélection de communications présentées est prévue après le colloque. La publication ne sera envisagée que pour les communications dont le résumé et le texte auront été envoyés dans les délais et formats mentionnés plus haut, et qui auront fait l'objet d'une présentation effective par le(s) auteur(s).

Contact : Coordinateurs de la session

Eduardo Chia : chia@supagro.inra.fr

André Torre : torre@agroparistech.fr,

Frederic Wallet : wallet@agroparistech.fr,



REUNION DU GROUPE TRANSVERSAL

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Animation : André Torre et Eduardo Chia

Séance 5 : Développement territorial et dispositifs de gouvernance

6 JUIN 2011, ANGERS (GROUPE ESA)

COMPTE-RENDU

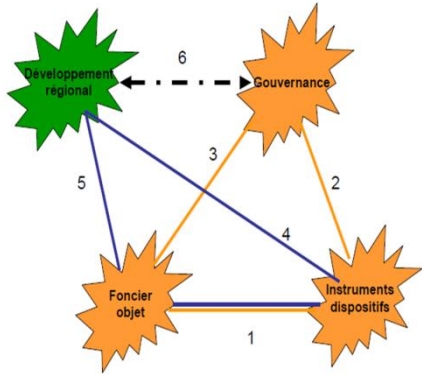
Présents : P. Germain (ESA), M. Fabry (ESA), P. Aubret (FR CIVAM Bretagne), L. Guillemot (Université d'Angers), B. Thereau (ESA), A. Kali (CNRS), A-C. Chasles (INRA Nantes), J. Dachary-Bernard (Cemagref Bordeaux), P. Bouget (SAFER Pyrénées Atlantiques), P. Dagon (AC3A), S. Petiart Colombier (CRA Pays de Loire), K. Onillon (AC3A), H. Monier (FR CIVAM Bretagne), E. Chia (INRA Montpellier), A. Torre (INRA Agroparistech), F. Wallet (INRA Agroparistech)

1. PRESENTATION DE LA JOURNEE, RAPPEL DES OBJECTIFS (E. CHIA, A. TORRE)

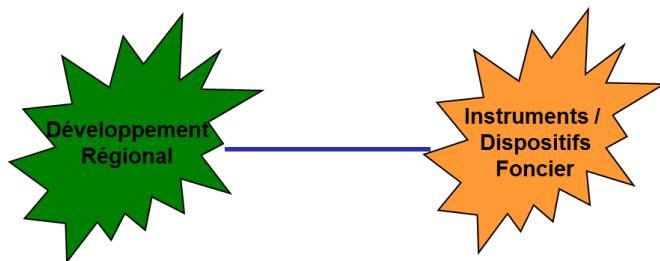
Il s'agit de la 5^{ème} réunion de travail du groupe GDT, qui a fonctionné comme suit.

- 10 avril 2009 : *Définition des objectifs et méthode de travail*
- 23 octobre 2009 : *Dispositifs Ingénierie Territoriale et questions foncière*
- 8 avril 2010 : *Gouvernance et dispositifs*
- 5 novembre 2010: *Questions foncières : processus et dispositifs de gouvernance*
- 6 juin 2011: *Développement territorial / instruments et dispositifs du foncier*

Chacune de ces réunions a investigué un lien particulier du schéma suivant :



La proposition, pour cette cinquième réunion, est de traiter la tension entre l'objet foncier et les instruments / dispositifs, et donc plus particulièrement les liens 4 et 5.



Ce lien sera traité sur la base de deux communications :

Bertille Thareau, Mathilde Fabry et Pascal Germain (ESA Angers) : DYTEFORT

Jeanne Dachary-Bernard (Cemagref Bordeaux) : ACTER

Les questions adressées à ces communications, mais aussi à l'ensemble des recherches menées dans le cadre de GDT, seront les suivantes :

- Quels invariants dans les représentations des acteurs et dans les modèles d'analyse du foncier en lien avec les processus de développement territorial ?
- Quels sont les acteurs à l'origine de ces dynamiques foncières ? Quelles sont leurs stratégies ?
- Quelles logiques résidentielles et mobilité dans les nouvelles trajectoires régionales ? (différenciation spatiale)
- Quels enseignements et implications en termes de gouvernance et dispositifs d'intervention publique ?
- En relation avec les exposés : quelle est l'influence des modes de prise en compte et de gestion des enjeux environnementaux et des ressources naturelles sur les formes de traitement du foncier et sur les stratégies de développement territorial ?

2. PRESENTATIONS A PARTIR DU PROJET DYTEFORT

Bertille Thareau, Mathilde Fabry et Pascal Germain (ESA Angers)

Titre de l'intervention : « Comment les enjeux environnementaux transforment la gouvernance du foncier dans les territoires ruraux en transition du Grand Ouest ? Approche socio-juridique de la protection des captages d'eau et la protection des zones humides. »

Le travail porte sur les espaces ruraux en transition, moins souvent étudiés (3^o couronne) mais en mutation démographique et avec des enjeux fonciers. Ces espaces sont moins souvent structurés en intercommunalité, ce qui limite leurs conflits. Par ailleurs, les conflits liés au foncier y sont différents : ils touchent davantage aux enjeux environnementaux.

L'hypothèse de travail est que l'entrée par l'environnement transforme la gouvernance du foncier.

Deux objets d'analyse sont appréhendés dans le cadre de Dytefort : le captage d'eau et la protection des zones humides.

La démarche consiste en une analyse de la palette des outils mobilisés et une compréhension de la manière dont cela modifie les dispositifs de gouvernance.

Deux axes de travail sont proposés :

- Quelles règles localement pour l'arbitrage entre les usages? (Droit)
- Quelles négociations locales des règles ? (Sociologie)

Il s'agit donc d'articuler les approches juridique et sociologique en traitant des modes d'application des dispositifs légaux et formes de création de règles locales (droit) et du rôle des représentations et des engagements ou non engagement des acteurs locaux (sociologie).

L'articulation se fait en en trois étapes :

- Analyse de la procédure d'élaboration : Qui détient le pouvoir d'arbitrage ? Une autorité arbitre ou arbitrage co-construit ?
- Analyse de la règle formulée : Formes juridiques utilisées et leur combinaison
- Analyse de la mise en œuvre : Intensité de la contrainte exercée

Les méthodes mobilisées portent sur la qualification des visions d'acteurs et les formes juridiques. P. Germain propose une présentation du cadre juridique et de la procédure pour les protections des captages, rappelant que celle-ci se fait à l'initiative de la commune, qui est l'autorité publique responsable de la distribution d'eau potable (cf. diapositives).

Les terrains d'étude sont situés sur deux territoires ruraux en transition, l'Authion et l'Aunis.

Les observations croisées permettent de mettre en évidence :

- 3 types de débats : connaissance, finalité de l'action, modalités de protection
- 3 types de mobilisations d'acteurs : institution, diversité organisationnelle, modalités de protection

L'Etat et la législation se sont concentrés sur les cas de pollutions accidentelles et ponctuelles, laissant les questions de pollution diffuses. Par conséquent, dans un certain nombre de situations le maire a tenté de se substituer à l'Etat.

L'un des débats les plus sensibles porte sur la pertinence de différents types d'outils et sur les échelles. L'interprétation sociologique est structurée selon 4 axes :

- L'engagement inégal des élus locaux comme animateurs des processus de débat
- Des processus d'élaboration des choix locaux non linéaires, fondés sur des objets pratiques
- La place des organisations professionnelles dans le débat local
- Les conditions de la production d'actions foncières au-delà de la procédure DUP

DISCUSSION

AC3A : il y a un intérêt pour les problèmes des communes de 3^e couronne qui disposent de moins de moyens que le périurbain. Ces espaces sont en situation de polygouvernance car les espaces urbains « donnent les cartes » et ces espaces n'ont pas toute autonomie.

A. Torre : les travaux de Luc Bossuet sur les questions de conflits dans l'Aunis (notamment le rôle des syndicats de marée), et les changements de gouvernance associés permettraient d'enrichir la réflexion.

B. Thureau : les syndicats de marée sont peu présents sur ces questions de captage, donc difficile de mener une analyse globale des usages de l'eau et des systèmes d'acteurs associés.

CRA PdeL : existence d'un protocole au niveau départemental (charte) non opposable, mais qui existe (dans l'Authion). Est-ce que cela n'affaiblit pas le niveau local ?

L. Guillemot : des réflexions équivalentes peuvent être menées sur les questions de paysage

E. Chia : réflexion sur l'absence de système d'acteur dans le modèle qui se centre sur la relation entre Etat et Chambre d'Agriculture

AC3A : possibilité de jouer sur la taille des exploitations agricoles comme variable d'ajustement : influence des régulations par le marché.

P. Germain : les collectivités locales entrent maintenant dans des logiques de négociation et de mobilisation de différents outils qui renforcent leurs moyens d'action.

B. Thareau : le débat porte sur le type d'agriculture qu'on installe et non sur qui devient propriétaire.

AC3A : le fermage et le métayage sont des modes de faire valoir classique dans l'Ouest, qui influencent l'usage du foncier.

3. PRESENTATION A PARTIR DU PROJET ACTER

Jeanne Dachary-Bernard (Cemagref Bordeaux)

Titre de l'intervention : « L'évaluation économique au service de l'aménagement du territoire. Application de la méthode des choix multi-attributs sur le territoire littoral du Bassin d'Arcachon »

Contexte

L'approche proposée part des usagers, de leurs attentes et motivations pour voir si cela peut structurer les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit d'une approche multi-attributs.

Positionnement scientifique

La démarche s'inscrit dans une logique de croisement entre les références et les outils de l'économie urbaine et choix de localisation résidentielle, et ceux de l'économie environnementale et des méthodes d'évaluation ex ante.

Il s'agit d'une démarche empirique de construction de scénarios hypothétiques, et application au Pays du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, en 4 étapes :

1. choix des attributs
2. choice design
3. enquête auprès des touristes (400) et des résidents (400)
4. modélisation des choix

Les attributs mobilisés pour la construction des scénarios portent sur l'usage agricole, l'usage forestier, le développement résidentiel, l'usage ostréicole, et le coût du logement.

La présentation expose les premiers résultats sur l'enquête auprès de touristes, permettant de caractériser les choix entre les différents scénarios en fonction du profil des individus (cf. diapositives)

Les suites envisagées à ce travail dans le cadre du projet Acter sont :

- le développement du modèle (en cours), pour l'analyse du consentement à payer en fonction des changements d'usage du sol
- le croisement avec le volet «action publique» du projet
- le traitement des données résidents

DISCUSSION

SAFER : nouvelle taxe sur le changement de destination du foncier. Mise en place d'une commission sur le foncier dans les CDOA (mais rôle consultatif). Existence d'outils de portage foncier.

Ces outils sont à combiner avec d'autres outils de type (PAEN).

Mise en place de systèmes de couveuse agricole à Pau.

Les petites communes n'ont pas les moyens et les outils pour gérer le foncier à partir de ce qu'autorise le législateur.

Le lien foncier – développement territorial semble fonctionner, en particulier en s'exprimant par une volonté de statu quo, ou encore dans la volonté de préserver des formes héritées du passé.

Les débats se terminent à 17h00.

Une réunion conclusive du groupe GDT se déroulera fin 2011 ou début 2012



REUNION DU GROUPE TRANSVERSAL

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Animation : André Torre et Eduardo Chia

Séance 6 : Réunion de bilan du groupe

12 JANVIER 2012

COMPTE RENDU

Présents : Pierre Alphanbery, Eduardo Chia, Jeanne Dachary Bernard, Isabelle Duvernoy, Alain Guéringer, Romain Melot, Etienne Polge, André Torre, Laurent Trognon, Frederic Wallet.

Après présentation du bilan des recherches réalisées au sein du groupe par Eduardo Chia et André Torre (voir Annexe), la réunion s'est organisée autour d'un certain nombre de grands thèmes.

1) Quelle valorisation des recherches menées dans le cadre du groupe GDT ?

La réflexion et les échanges ont ici porté sur la valorisation auprès des partenaires de la recherche.

Nous avons identifié 2 axes de questionnement :

- Au niveau de chaque projet : comment a évolué la relation partenariale dans le projet ?
- Au niveau du groupe GDT : quelles possibilités de valorisation collective à destination des partenaires ?

Un questionnement pour l'avenir : convient-il de prolonger le groupe GDT ? Avec quels objectifs vis-à-vis des acteurs ?...sachant que les partenaires sont aujourd'hui plus à l'aise pour formuler des questionnements à destination des chercheurs sur la base des résultats des projets.

Hypothèse à creuser : les difficultés de partenariat, parfois d'investissement voire d' « épuisement » des partenaires sont révélatrices du contexte sur le foncier et des enjeux de l'objet agricole sur les territoires.

Nécessité de mieux préciser sur quel objet porte la réflexion dans le cadre de GDT :

- Plutôt se demander quelle question foncière devient un enjeu majeur que d'aborder le foncier en tant que tel
- Identifier la diversité des stratégies d'exploitation vis-à-vis du foncier, et la diversité des statuts du foncier (patrimoine, bien marchand, bien public, bien commun)
- Préciser si la réflexion porte sur l'agriculture ou plutôt sur l'espace agricole
- Mieux distinguer au sein des acteurs agricoles, entre agriculteurs, techniciens des OPA, élus des OPA car leur discours et leur légitimité sont différents
- Investiguer les différents contenus de la notion de foncier (quelle question foncière devient aujourd'hui un enjeu majeur ?)

Quelques champs de réflexion à investiguer :

- La gouvernance du foncier serait plutôt « par le haut » du fait de l'importance du droit dans la gestion des problèmes fonciers. La gouvernance « par le bas » se limiterait aux chartes de type « serment », ou à des initiatives de la société civile comme Terre de Liens
- Les élus locaux ne se désintéressent pas du foncier agricole mais s'engagent sur ce problème plutôt par une agriculture marginale (Amap, bio...). Les collectivités territoriales et la population réinvestissent et se réapproprient ce type d'agriculture.
- Quelle articulation de la sphère marchande et patrimoniale dans le domaine du foncier ?
- Quelles modalités de déploiement de la gouvernance multi-niveaux ? et multi-outils qui relèvent des champs de différentes politiques publiques ?
- De quelle manière les projets de territoire font émerger des collectifs et des formes d'agriculture ?

Dans la perspective de réflexions sur les formes de valorisation partenariale des travaux menés dans les projets et le groupe GDT, F. Wallet, A. Torre et E. Chia ont fait part de leur expérience récente quant à l'élaboration d'un guide sur le foncier dans le cadre des travaux menés par le Réseau Rural Midi-Pyrénées. Co-construit en partenariat avec deux chambres d'agriculture et deux PNR, ce document de taille volontairement modeste a été conçu comme un outil d'aide à la gestion du foncier agricole dans les projets de territoires, pour les élus et les techniciens.

2) Quelle analyse de la relation entre gouvernance, dispositifs et développement dans les projets ?

Cette question a été traitée par l'analyse des projets de recherche :

A Gouter

- Questionnement sur la territorialisation des politiques agricoles
- 2 volets de recherche : montagne et territoires périurbains
- Comment les politiques de Pays et des PNR prennent en compte l'agriculture par le projet de territoire ?
- Constat d'un consensus différent selon les départements sur la place des terres agricoles, mais les acteurs peinent à la mise en œuvre de ces consensus et à son instrumentation
- Le passage entre le constat d'une nécessité de protection de la terre et l'explication des raisons qui légitiment cette préservation n'est pas évidente.
- A quelle dimension du projet de territoire sont associées les stratégies agricoles ? : spatial, patrimonial, etc.
- Réflexion sur le lien au territoire de différentes formes d'exploitations agricoles

Popfongo

- Echanges avec Dytefort sur les pratiques réglementaires locales, et avec Ingeterr
- Réflexion sur le rôle des dispositifs expérimentaux et des structures comme Terres de Liens (ie autres que les collectivités locales) : thèse qui démarre sur le portage foncier
- Réflexion la thématique de l'articulation privé/public sur la répartition des droits. En volume, les acquisitions par les institutions publiques ne sont pas énormes et donc nécessité de réfléchir sur les régulations privées
- Réflexion sur les chartes et la construction actuelle d'un référentiel commun dans ce domaine
- Intérêt pour la notion de système foncier
- Analyse des conflits privés, sur les rapports de fermage entre propriétaires et fermiers. Examen de l'influence de la réglementation publique sur la manière dont va se nouer le conflit : l'évolution de la réglementation va conduire à une modification des stratégies
- Ouvrage collectif en préparation
- Idée d'organisation d'une veille et d'établissement d'une doctrine commune entre les acteurs suite au travail effectué dans Popfongo
- Travail de la Safer sur la caractérisation de la propriété par commune + type de propriétaire que l'on trouve + identification des logiques stratégiques des propriétaires Utilisation des outils sur la propriété foncière pour intégrer le questionnement dans les diagnostics que la Safer fait pour les chambres d'agriculture et les collectivités territoriales
- Réflexion sur la relation raison/action dans la stratégie des propriétaires, pour mieux gérer les logiques d'accompagnement du portage foncier

Teragri

- Dans les territoires ruraux, pas de focalisation sur l'agriculture contrairement aux territoires périurbains
- Questionnement sur la cohérence des systèmes fonciers
- Réflexion autour des Trames Vertes et Bleues
- Questionnement sur les biens publics et l'ingénierie écologique

- Mise en évidence d'une gouvernance instrumentalisant, avec importance des normes visant à maîtriser les routines et prenant la place laissée libre par les habitants

Ingeterr

- La gouvernance n'est pas un mot clé du projet. Mais l'ingénierie territoriale est l'entrée choisie, elle doit permettre de mieux comprendre les processus de gouvernance
- La question de la gouvernance est proche des problématiques de management
- L'une des idées clés développement dans Ingeterr est celle de « chaîne d'ingénierie territoriale »
- Interrogation sur le rapport entre ingénierie/développement/gouvernance

Acter

- GDT : lieu permettant d'échanger sur le foncier et la gouvernance à partir de différents points de vue et disciplines
- Forme alternative d'animation qui aurait pu être intéressante : partir d'une problématique commune (et non de liens entre mots clés), pour favoriser une valorisation commune des travaux du groupe
- Travail d'Acter sur les mutations des espaces ruraux et les formes d'action publique qui accompagnent ces mutations. Entrée par l'analyse économique.
- Analyse des prix du foncier, et notamment les facteurs que sont les aménités des espaces littoraux
- Lecture également par les modes d'action publique. Les documents de planification ne sont pas intégrés par les acteurs : diversité des représentations, en fonction du statut public/privé, de la relation socioéconomique à la forêt, et des échelles d'analyse (intercommunalité)
- Analyse de la distribution des prix dans l'espace et influence des zonages sur le marché foncier. Question sur l'impact des zonages sur le bien-être des populations
- Un des principaux résultats marquants : valorisation de la demande de maintien de la fonction productive (et pas seulement paysagère et patrimoniale) des activités ostréicoles
- Au final, le projet Acter a investi la relation outils/dispositifs et gouvernance

Gouv.Innov

- Travail sur 3 terrains : Pays Corbières Minervois, Communauté de Communes Hérault Méditerranée, groupe de travail sur l'urbanisme agricole (GTUA)
- Les acteurs actifs dans les processus de gouvernance sont peu nombreux et sont présents dans plusieurs dispositifs et pour prendre de décision ils doivent déléguer et créer des lieux parallèles de travail avec les techniciens.
- Les techniciens (l'expertise) prennent une place importante dans les processus de gouvernance territoriale.
- Travail sur l'émergence des dispositifs de gouvernance territoriale. Constats :
 - o Les coordinations informelles jouent un rôle important dans la construction des dispositifs de gouvernance territoriale et favorisent les apprentissages territoriaux.
 - o Conflit entre coopératives, Pays et CA pour gérer l'espace sur le territoire. Logique de coopération.
 - o Faible impact des diagnostics alors qu'étaient définis comme centraux

- Travail avec le conseil de développement pour voir quels outils sont mis en place en fonction des besoins dans le projet de territoire. Constat :
 - o Les dispositifs peuvent faciliter ou être des éléments de blocage de l'engagement des acteurs.
- Travail de co-construction d'un guide sur la gouvernance territoriale « Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires »

3) Quelle suite donner au groupe GDT ?

- Organiser une session lors du Symposium, en fonction des communications reçues
- Produire un 4 pages GDT, sur le modèle des 4 pages des projets
- Se servir de GDT pour établir le lien entre acteurs des territoires, par exemple lors de la journée Réseau Rural du Symposium
- Réunir les membres du groupe pour répondre ensemble à un appel à proposition de type ANR
- Proposer un n° spécial de la revue Ingénieries EAT, piloté par des chercheurs IRSTEA

COLLOQUE « CULTURE, PATRIMOINE ET SAVOIRS »

50^{ÈME} COLLOQUE DE L'ASRDLF

8 – 13 JUILLET 2012, MONS (BELGIQUE)

PROPOSITION DE SESSIONS SPÉCIALES – FICHE DE PRÉSENTATION

1. Coordonnées du ou des organisateurs

➤ Organisateur 1

Prénom: Eduardo Nom: Chia

Titre: Directeur de Recherche INRA.....

Université: INRA.....

Laboratoire/Institution: UMR Innovation.....

Adresse professionnelle: INRA Montpellier UMR Innovation, 2 Place Pierre Viala -,.....

Code postal: 34060 Ville: Montpellier Pays: FRANCE

Téléphone: 06 71 82 25 88 – 04 67 61 57 57..... Fax:

E-mail: chia@supagro.inra.fr.....

➤ Organisateur 2

Prénom: André..... Nom: Torre.....

Enseignant – Chercheur

Affiliation: INRA

Laboratoire/Institution/Société: UMR SADAPT.....

Adresse professionnelle: INRA - UMR SAD-APT
16 rue Claude Bernard

Code postal: 75005 Ville: PARIS Pays: FRANCE

Téléphone: 06 86 87 80 93 - 33(0)1 44 08 72 38 Fax: + 33(0)1 44 08 16 93.....

E-mail: andre.torre@wanadoo.fr.....

➤ Organisateur 3

Prénom: Frédéric..... Nom: Wallet.....

Enseignant – Chercheur

Affiliation: INRA

Laboratoire/Institution/Société: UMR SADAPT.....

Adresse professionnelle: INRA - UMR SAD-APT
16 rue Claude Bernard

Code postal: 75005

Ville: PARIS

Pays: FRANCE

Téléphone: 06 85 45 59 51

Fax: + 33(0)1 44 08 16 93

E-mail: frederic.wallet@agroparistech.fr

2. Titre de la session spéciale

Développement territorial : gouvernance, innovations et apprentissage territorial

3. Mots clés

- 1) Développement territorial.....
- 2) Gouvernance.....
- 3) Gouvernance territoriale.....
- 4) Innovations territoriales.....
- 5) apprentissages territoriaux.....

4. Arguments scientifiques justifiant l'organisation de la session et son lien avec la thématique du 50ème colloque

La gouvernance des villes, des territoires, du foncier... est devenu une des principales préoccupations des acteurs publics et privés locaux, régionaux ou nationaux. La gouvernance en tant que processus de coordination entre acteurs multiples va s'appuyer sur des outils, instruments dispositifs qui vont non seulement mobiliser les connaissances scientifiques mais aussi les savoir-faire des « profanes ». Ces processus vont donner naissance à des innovation et apprentissages qui vont assurer la dynamique des territoires et vont constituer des enjeux du développement territorial.

Cette session fait suite à des sessions du colloque annuel de l'ASRDLF depuis 2011 et s'appuie sur de nombreuses recherches en Europe et dans les pays du SUD. Nous souhaitons cette année, à l'occasion du 50^{ème} colloque de l'ASRDLF, donner un accent particulier aux questions d'innovations sociotechniques et organisationnelles dans le champ de la gouvernance.

5. Appel à communication

La question de la gouvernance est un bon traceur des processus de développement à l'œuvre ces dernières années, que soit dans les villes, dans les campagnes ou dans les zones périurbaines. Le foncier représente un des enjeux majeurs de la gouvernance, en particulier dans : l'étalement urbain, le périurbain, la relation ville-campagne, le mitage, l'aménagement... Mais l'évolution majeure a été l'accélération du processus de périurbanisation. Cette progression doit être mise en parallèle avec l'important mouvement des populations françaises,

qui se déplacent vers les zones littorales, et tout particulièrement vers la partie Sud de la France.

Ces mutations ont eu un impact essentiel sur les processus de développement régional, permettant à des régions autrefois situées en retard des dynamiques de développement de prendre leur place dans ces processus grâce aux transferts de revenus et à l'utilisation des services locaux qu'ils génèrent. On parle ainsi d'économie résidentielle. Elles ont eu également des impacts forts en termes de maîtrise du foncier. En effet, elles correspondent à des changements importants, qui concernent les usages du sol et de l'espace :

- accroissement du nombre d'habitations et constructions de lotissements ;
- accroissement de la taille moyenne par habitation (habitat horizontal plutôt que vertical) ;
- développement d'infrastructures de transport (aéroports, TGV, autoroutes, gares, bretelles d'accès...) ;
- divergences quant à l'utilisation des sols et des espaces, qui touchent tout particulièrement l'agriculture, toujours principale utilisatrice de l'espace rural mais fortement concurrencée ;
- discussion autour des modes d'occupation de l'espace, en particulier des PLU ;
- contestation quant aux types de zonages (installations classées, zone industrielle, risques...) et de classements (zones constructibles ou non) ;
- augmentation importante des prix du foncier dans les espaces périurbains, avec des conséquences en termes d'activité agricole.
- émergence des nouveaux acteurs, des nouveaux outils de coordination et de nouveaux dispositifs de gestion.

Par ailleurs, les processus d'étalement urbain et de périurbanisation des espaces, le maintien des activités agricoles et la coexistence de différents types d'activités au sein des espaces naturels et ruraux se retrouvent au cœur des discussions sur les dynamiques régionales. Les questions de maîtrise de l'étalement de la ville, de construction de nouvelles installations, de réservations d'espaces, de protection des espaces naturels, de conservation ou d'extension d'activités industrielles..., de manière générale toutes les problématiques d'aménagement du territoire, sont liées à un contrôle des terres, et à des problématiques de propriété. Dans cette perspective, les évolutions différenciées des prix du foncier témoignent également de la part des transactions qui transitent par le marché et des processus de régulation qui le travaillent, ouvrant sur l'examen de la complexité des stratégies des propriétaires fonciers. L'enjeu foncier redevient fondamental, en particulier dans une période d'extension du bâti et de suspicion croissante quant aux nouvelles installations, qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou de nouvelles activités de production.

Enfin, ces mutations ont multiplié les outils réglementaires (lois, règlements...) et de l'action publique (PLU, SCOT, Chartes...), ainsi que la multiplication des zonages de toutes natures, en particulier environnementaux, incitent à une prise en compte renouvelée de la question foncière. Se pose en particulier la question du caractère plus ou moins public ou privé des espaces, maintenant souvent contestée, ainsi que des usages que l'on peut en faire. Il se développe également dans ces espaces des stratégies de publicisation. Dans ce dernier cas

encore, la question foncière se trouve au cœur des préoccupations des populations locales, ainsi que des oppositions qui les traversent et des débats qui les animent dans l'objectif d'un développement collectif. A la fois support et objet des coordinations entre les acteurs privés et publics le foncier se trouve ainsi au centre des enjeux de gouvernance des territoires et de développement régional. Il donne naissance à de nouvelles formes d'intervention de l'Etat, à de nouveaux outils et dispositifs censés aider les acteurs dans la recherche de consensus et l'élaboration des actions, ainsi qu'à de nouvelles innovations. Ces outils et instruments vont dans certains cas non seulement structurer les comportements des acteurs mais vont être même l'enjeu de pouvoir. L'intendance ne suit pas toujours !!! Ils vont donner naissance à des innovations et apprentissages de gouvernance qu'il convient de connaître pour mieux aider les décideurs locaux, régionaux.

L'objectif de cette session spéciale est de contribuer à une réflexion sur ces questions, que ce soit à partir d'analyses de nature théorique, de résultats de terrains ou d'études mobilisant les outils statistiques ou économétriques.

Les thèmes principaux mais non exclusifs sont

- La réflexion sur les questions de gouvernance territoriale et multi-niveaux

- La gouvernance des territoires, du foncier

- Les dispositifs de gouvernance

- Les conflits et leurs modalités de pilotage

- Les innovations territoriales et en termes de gouvernance

- Les apprentissages territoriaux et de gouvernance

....

Propositions de communications.